

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 19 Dhoulhaja 1447
5 Juin 2026

N° 65

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	1621
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	1624
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	1628
Homologation de résolutions	1629
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	1629
Avis aux créanciers.....	1634
Convocations	
Sociétés anonymes	1637
Sociétés communautaires.....	1647
Autres sociétés	1647
Divers	
Avis au public.....	1648

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement de mandats d'Administrateurs

Nomination d'un nouvel administrateur

Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

Prise d'acte de la démission d'un administrateur

Dépôt des documents financiers et des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025

Société Générale de Boissons et des Industries Alimentaires

S.A. au capital de 49.550.000 Dinars divisé en 495.500 actions de 100 Dinars chacune Groupe S.F.B. T.

Siège Social : Route De Sousse - Km 6 - Zone Industrielle - 2013 Ben Arous

Identifiant unique : 0307017K

Matricule fiscal : 0307017K AM000

N° d'affiliation à la C.N.S.S. : 0008358972

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 2026 enregistré à la Recette des Finances de Nouvelle Medina le 14 avril 2026 sou le n°26701842 - Quittance n°M030568, l'assemblée générale ordinaire a décidé :

* de renouveler les mandats d'Administrateurs de :

- La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

- La Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses

* de nommer Monsieur Wissem KHELIFI en qualité d'Administrateur :

et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

* de nommer le Cabinet d'Audit et de Consultants, en qualité de Commissaire aux comptes, pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

* de prendre acte de la démission de Monsieur Guy DE CLERCQ de sa qualité d'Administrateur à compter de cette assemblée.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports des Commissaires aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2025 ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises de Tunis le 25 mai 2026 sous le n°202664548.

2026R01766SANB2

Renouvellement de mandats d'Administrateurs

Dépôt des documents financiers et des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025

Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses

S.A. au capital de 80.975.000 Dinars divisé en 8.097.500 actions de 10 Dinars Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord -1082 TUNIS

Identifiant unique : 0030142F

M.F. : 0030142FAM 000

C.N.S.S. : 0007803547

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 2026 enregistré à la Recette des Finances à Charguia - TUNIS le 3 avril 2026 sous le n°26704169 - Quittance n°M047885, l'assemblée générale ordinaire a décidé :

* de renouveler les mandats d'Administrateurs de :

- Monsieur Wissem KHELIFI

- Monsieur Mustapha ABDELMOULA

- Monsieur Elyès FAKHFAKH

- Monsieur Mohamed Lassaad M'ZAH

Pour une durée devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports des Commissaires aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2025 ont été déposés auprès, du Registre National des Entreprises de Tunis le 15 mai 2026 sous le n°202658308.

2026R01767SANB2

Renouvellement de mandat du Président Directeur Général

Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses

S.A. au capital de 80.975.000 Dinars divisé en 8.097.500 actions de 10 Dinars Groupe S.F.B. T.

Siège social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS

Identifiant unique: 0030142F

M.F.: 0030142F A M 000

C.N.S.S. : 0007803547

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 mars 2026, enregistré à la Recette des Finances à Charguia le 3 avril 2026 sous le n° 26804171, Quittance n°M047887, il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur Wissem KHELIFI en qualité de Président Directeur Général et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 13 mai 2026 sous le n°202656184.

2026R01768SANB2

Ouverture des Souscriptions pour l'Augmentation de Capital

SOCIETE INDUSTRIELLE DE SACHERIE «SIS»

Société Anonyme

Au capital de 2 100 000 dinars

Siège social : Carrefour Mesjed Issa - Route de Jemmel - 5012 Sahline - Tunisie

Identifiant unique : 0020367R

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société anonyme :

Société Industrielle de Sacherie "SIS", que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 25 février 2026, a décidé d'augmenter le capital social de la société, de deux millions quatre cent mille (2 400 000) Dinars pour le porter de deux millions cent mille (2 100 000) Dinars à quatre millions cinq cent mille (4 500 000) Dinars et ce, par l'émission de quarante-huit mille (48 000) actions nouvelles de cinquante (50) Dinars de valeur nominale chacune, émises pour un montant de 250 dinars, l'une, soit avec une prime d'émission de 200 dinars par action, à souscrire et à libérer par conversion de créances à hauteur de 3 600 000 dinars et le reliquat en numéraires, soit 8 400 000 dinars, étant bien précisé que les actions nouvelles seront toutes obligatoirement nominatives.

Durée de la Souscription :

Les souscriptions seront ouvertes du 10 juin 2026 au 30 juin 2026. Les actionnaires de la société auront un droit de préférence pour souscrire aux actions nouvelles.

Au cas où certains actionnaires ne souscrivent pas aux actions pour lesquelles ils ont un droit de préférence, les actions ainsi non souscrites seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement à leurs parts dans le capital, et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions réalisées n'atteignent pas encore, la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non encore souscrites seront offertes totalement ou partiellement toute personne agréée par ladite assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Conditions de souscription :

Les souscriptions peuvent être effectuées directement auprès de la banque internationale arabe de Tunisie agence Sousse (20) IBAN : TN 590850000203203400711 ou au siège social de la société.

Chaque souscripteur devra remplir un bulletin de souscription et fournir les documents requis.

2026S00772SANB2

Nomination du PRÉSIDENT DU CONSEIL ADMINISTRATEUR

DELEGUE TOMPORAIRE DE LA SOTUTOUR

SOCIETE TUNISIENNE DU TOURISME DE JEUNES

Société Anonyme

Au capital de : 3 779 300.000

Siège Social : 21 Rue de Sparte, 1000 Tunis

Matricule Fiscal : 0002468T

Suivant Procès-verbal du conseil d'Administration de la SOTUTOUR en date du 27/04/2026 enregistré sous le n°26701191, quittance n°M023903 du 29 Avril 2026 à la recette des finances, Avenue Habib Thameur à Tunis.

Récépissé de dépôt sous N°2026P16335977 à la date de 13 Mai 2026 du dossier au centre national du registre des entreprises.

Il a été décidé la nomination de Mr ABDELKADER BOUMAKHLA Président du Conseil, Administrateur Délégué Temporaire de la SOTUTOUR avec les pouvoirs attribués au Président Directeur Général, conformément aux articles 23 et 24 de statut de la société et l'article 210 du code des sociétés commerciales, pour une période de 03 mois à partir de 1er Mai 2026 renouvelable une seule fois.

2026401994SANB2

Société Golf de Tunisie

Société Anonyme

Au Capital de 36.515.002.500 DT

Siège Social : GP1 Barraket Essahel - Hammamet

Identifiant Unique : 0014437 A

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2026, enregistré le 22 mai 2026 à la Recette des Finances de Hammamet, sous le N°26803262, Quittance N°M080474,

dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises, le 29 mai 2026, sous le N°202666771, il a été décidé de nommer, comme nouveaux administrateurs, pour les exercices 2026, 2027 et 2028 :

Monsieur Khaled FAKHFAKH, Monsieur Malek ELLOUZE, Mme Narjess FOURATI REKIK, la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT représentée par Mme Narjess FOURATI REKIK, la Société Tunisia Tourism Group représentée par Mme Malek ZERRIAA, la Société d'Expansion Touristique SOCETOUR représentée par M. Karim MILAD, la Société SINDBAD représentée par M. Hedi FOURATI.

2026401999SANB2

Société Golf de Tunisie

Société Anonyme

Au Capital de 36.515.002.500 DT

Siège Social : GP1 Barraket Essahel - Hammamet

Identifiant Unique: 0014437 A

Suivant Procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 avril 2026, enregistré le 22 mai 2026 à la Recette des Finances de Hammamet, sous le N° 26803263, Quittance N°M080476, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises, le 29 mai 2026, sous le N°202667016, il a été décidé de nommer :

- M. Omar CHERIF, en tant que Directeur Général de la société, pour un mandat de 03 ans, lequel prendra fin à l'issue de l'exercice 2028.

- M. Khaled FAKHFAKH, en tant que Président du Conseil d'Administration, pour la durée de son mandat d'Administrateur.

2026402000SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Liquidation de Société et nomination d'un liquidateur

SOCIETE AL EUZZ INTERNATIONAL TRADE COMPANY-SARL

Sarl au capital de vingt mille dinars tunisiens (20 000 DT)

Siège : avenue Farhat Hached, Immeuble Hachicha, 1er étage Sfax

IDENTIFIANT UNIQUE : 1695226 K

Suivant Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1er juin 2026 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 02 juin 2026 enregistrement N°26503330 quittance N°M003551 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises «RNE» en date du 03 juin 2026, les associés ont décidé ce qui suit :

- Dissolution anticipée de la société AL EUZZ INTERNATIONAL TRADE COMPANY - Sarl.

- Nomination de Mr Amir Sahnoun comme liquidateur.

2026X00845SRLB2

SAGEMCOM SOFTWARE & TECHNOLOGIES BROADBAND

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital Social : 35.000 Euros

Siège social : 34, Avenue de Paris - Mégrine - 2033 Mégrine

I.U : 0938423F

Suivant Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 19/3/2026 (enregistré à la Recette des Finances de Mégrine le 2/4/2026 sous QN°M 031073 EN°26502540)

- Les associés ont décidé d'augmenter le capital social de 23.500 Euros à 35.000 Euros par un apport en numéraire.

- Un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0938423F en date du 13/4/2026.

2026402001SRLB2

KNAUF AFRICA TRADE

Société à Responsabilité Limitée

Capital Social : 150.000 DT

Immeuble 216 - Rue Socrate - 2ème Etage - Le Kram Kheireddine 2015 Tunis

L'identifiant unique: 0984441 S

Suivant Procès-verbal de la décision collective ordinaire des associés du 24/4/2026 (enregistré à la Recette de l'Enregistrement des actes de sociétés, 1er Bureau, Tunis le 8/5/2026 sous QN°M04038 EN°26801692, les associés ont :

- pris acte de la démission de Monsieur Karim George Adly Georgy de son mandat de gérant et ont décidé de révoquer tous les pouvoirs dont il dispose,

- décidé de nommer Monsieur Alexey Paliivets en qualité de gérant pour une durée indéterminée,

- décidé de déléguer le pouvoir de signature bancaire au profit de Monsieur Alexey Paliivets, Monsieur Mehdi Ben Tarit et Monsieur Anas Chaar avec pouvoir de signature conjointe avec Monsieur Alexey Paliivets

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°0984441S le 19/5/2026.

2026402002SRLB2

SE BORDNETZE EL FEJJA

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital Social : 9.280.000 Dinars

Pôle Industriel Néopark EL Fejja - Lots 218 et 220- 1153 Mornaguia - Manouba

Identifiant Unique : 1603548T

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 28/10/2025 (enregistré à la Recette des finances de Mornaguia, le 23/3/2026 sous QN°M019376 EN°26700562), suivant un acte de cession de parts du 28/10/2025 (enregistré à la Recette des finances de Mornaguia, le 23/3/2026 sous QN°M019372 EN°26100561) et suivant les Statuts mis à jour du 28/10/2025 (enregistrés à la Recette des finances de Mornaguia, le

23/3/2026 sous QN°M019385 EN°26700563)

- Les associés approuvent la Cession de parts et La mise à jour des statuts.

Un exemplaire du PV, de l'acte de cession et des statuts mis à jour a été déposé au Registre National des Entreprises le 15/4/2026 sous l'Identifiant Unique N°1603548T.

2026402003SRLB2

AUTRES SOCIETES

Groupement de Développement Agricoles Bent Saidane 1

Bent Saidane 1140 El Fahs Zaghouan

MF : 1425027D

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24/04/2026 enregistré à la recette des finances d'El Fahs le 1/6/2026 sous le n° de quittance 27175 enregistrement n° 26701616, il a été décidé de désigner un nouveau conseil d'administration composé de :

- Mohamed Essadek Bouhani : membre

- Baha Eddine Bouhani : président

- Ali Saleh: Trésorier

2026R01788SODB2

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP Leptis CEA

Fonds Commun de placement de catégorie mixte

Dédié exclusivement aux personnes physiques titulaires de Comptes Epargne en Actions « CEA »

Régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du CMF n° 07-2026 du 02 Mars 2026

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions et de rachats des parts de FCP Leptis CEA aura lieu le 19/06/2026.

FCP Leptis CEA présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination: FCP Leptis CEA

Forme juridique: Fonds Commun de Placement en valeurs mobilières - FCP-

Type: OPCVM de distribution

Catégorie: Mixte Dédié exclusivement aux personnes physiques titulaires de Comptes Epargne en Actions « CEA »

Objet: La constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds

Législation applicable: - Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

- Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents

Adresse: Immeuble BTL, Avenue Maître Béji Caïd Essebsi-Centre Urbain Nord -1082 Tunis

Montant initial: 100 000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune

Références de l'agrément : Agrément n° 07-2026 du 02 Mars 2026

Date de constitution: 03 Juin 2026

Durée de vie: 99 ans à compter de la date de constitution

Promoteurs: Leptis Asset Management et l'Arab Tunisian Bank

Gestionnaire: Leptis Asset Management sis à Immeuble BTL, Avenue Maître Béji Caïd Essebsi-Centre Urbain Nord -1082 Tunis

Dépositaire: Arab Tunisian Bank sise au 9, rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Distributeur: Banque Tuniso-Libyennensis à Avenue Maître Béji

Caïd Essebsi-Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

Prix de souscription et de rachat : Les prix de souscription et de rachat sont exonérés de toute commission.

Pour plus d'informations sur FCP Leptis CEA, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition du public sans frais auprès de la société Leptis Asset Management sis à l'Immeuble BTL, Avenue Maître Béji Caïd Essebsi-Centre Urbain Nord -1082 Tunis et aux réseaux d'agence de la Banque Tuniso Libyenne.

2026402017SODDB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

FONDS DE COMMERCE

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé signé le 21/04/2026, rédigé par maître Rihab Smaili avocate demeurant à Béja, enregistré à la recette des finances de Béja, le 21/04/2026 quittance n°M026898 Madame Rim El Beji de nationalité tunisienne titulaire de la CIN n°04654888 a vendu à Monsieur Nabil Sahraoui de nationalité tunisienne titulaire de CIN n°02301895 le fonds de commerce exercé d'une quincaillerie situé à l'avenue El Ayadhi- El Beji Rue Hatem Taj Bab Sabaa Béja Nord.

Toutes les oppositions doivent être adressées dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au JORT entre les mains de Maître Rihab Smaili avocate à Béja.

L'annonce du local commercial a été publiée dans le journal Quotidien le 7 mai 2026.

2026R01765FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 05/05/2026 enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa en date du 11/05/2026, N° de quittance M038723 et M018459 N° d'enregistrement 26200934, Mr Mohamed Amine Ben Maïz a vendu à Mr Walid Ben Noureddine Ben Belgacem, La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Salon de thé, dans le local sis Résidence Ulysée Mourouj 6.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de maître Sana Chabbi l'avocate à son bureau sis 9 rue Tanzanie Nouvelle Madina 3 Ben Arous dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 14/05/2026.

2026R01770FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 07/11/2022 enregistré à la recette des finances de Mégrine en date du 18/05/2026, N° de quittance M044992 N° d'enregistrement 26203858, Ste Mighiri Auto Service Parts représentée par son représentant juridique Mr Salah Mighiri a vendu à Mr Ahmed Ben Mustapha Ben Ahmed Zidi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné vente pièces de recharge, dans le local sis 44 route Sousse Km 5.5 Megrine Riadh Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'Acheteur à l'adresse de fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 04/06/2026.

2026R01775FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à l'acte de vente enregistré à la recette des finances de Grombalia le 2/6/2026, reçu n° MO58788, enregistré sous 26202582, Mme Maagli Yosra cin n° 09801699 a vendu tout le fonds de commerce (vente près à porter) lui appartenant au local sise rue Ennaser Grombalia à Mme Charaabi Hanadi CIN n° 09788188 toute opposition doit être reçues à l'adresse du l'Avocat Maître Maagli Mohammed à Grombalia dans un délai de 21 jours à partir de la publication au J.O.R.T. cette annonce est publié au journal La Presse le 4/6/2026.

2026R01785FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite à un acte authentique rédigé par maître Aloui Kamel et maître Berrezek Najla, notaires au Kef, le 27/4/2026 enregistré auprès de la recette des finances du Kef sous n° 26001664, reçu ° MO29079. Mr Salah Ben Belgacem Ben Cheikh Cherichi annonce qu'il a fait donation du fonds de commerce d'Hôtel les Pins (M F.59491/A) situé à l'Avenue de l'Environnement le Kef 7100 au profit de son fils Monsieur Sami Ben Salah Cherichi.

Toute opposition sera faite par accord des parties contractantes entre les mains du Notaire Aloui Kamel 13 Rue Taher Sfar Kef.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Maghreb le 19/5/2026 et à la Presse le 27/5/2026.

2026R01787FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente, enregistré à la recette des finances de Fouchana le 27/4/2026 quittance n°046367m, Mr Belhsan Jilizi a vendu à Mr Belgassem Ezzin tout le fonds de commerce

consiste en un café de première catégorie immatricule fiscale n° 1348290K sise au locale n° 20 rue de la liberté cité Ennazaha Mohamdia Ben Arous avec tout les éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée à l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce dans vingt jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cet annonce a été publiée dans le journal le Quotidien du 5/6/2026.

2026R01793FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat enregistré à la recette des finances Sidi Hssine le 15/05/2026 quittance N°M058909 enregistrement N° 26202063 Mr. Seiffeddine Ammamo a vendu à Mr. Dhiaa Bel Bay latotalité du fonds de commerce destiné pour le commerce de la vente des produits Parisiennes sis aurue 634 N°14 Zahrouni.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse du fonds selon le code du commerce.

Cet article a été publié au quotidien du 26 Mai 2026

2026R01798FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte de donation établi par les professeurs Salam Al-Saadaoui et Khaled Al-Faki le 10/03/2026 et

enregistré page 95, en regard du N° 83/824 du registre, Mme Zina Bent Al-Taher Ben Omar Chtioui, épouse Mokhtar Chafter, titulaire de la C.I.N N°00107788, a donné à son fils Mohamed Khalil Ben Mokhtar Ben Jdidi Chafter titulaire de la C.I.N.N°08719995 la totalité du fonds de commerce nommé « Kindil », situé au n° 54 rue Habib Bourguiba Cité Al - Ghazala, Ariana destiné pour la vente de matériel électrique et de ferronnerie.

Cet article a été publié au Quotidien du 26 Mai 2026.

2026R01799FCCC2

Vente d'un fonds de Commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 15/05/2026, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 15/05/2026 sous N° 26202282 quittance N°M029583. Mr Wassim Ben Lamine LAYOUNI, titulaire de la CIN N°09329903 a vendu et cédé à Mme Doniazed BEN RAHITA titulaire de la CIN n°14364320, la totalité du fonds de commerce du local destiné tout commerce (Sauf vente des volailles, poissons viandes rouge, menuiserie et forgeron), avec tous ses éléments incorporels (MF : 1459896C) sis à l'avenue Imem Moslem- Khézama Ouest - Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 4 juin 2026.

2026S00770FCCC2

CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE

Suite à un acte en date du 22/4/2026 enregistré à la recette des finances Monastir le 22/05/2026 n°26201078 quittance n°M021758 cession d'un fonds de commerce d'activité services informatiques et vente des matériaux électroniques à la rue El Ksar Sahline de Monsieur Khlifa ben Hbib Souid titulaire de matricule fiscal 1129425M à monsieur Saif Eddine Jaidane titulaire de CIN N°06985423.

Les oppositions doivent être faites chez l'avocat monsieur Fathi Attia Rue Chedli Kallala Monastir.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 5/6/2026.

2026S00775FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 22/5/2026 quittance M030662 et n° d'enregistrement 26202426, Ali Ben Ahmad Mayouf

matricule fiscal n° 0371668D demeurant à rue Tarek Ben Zied Sousse a vendu à la société Azur Corniche siège social Rue 2 Mars 1934 Sousse matricule fiscal 1985537MA000 la totalité du fonds de commerce sis Rue 2 Mars 1934 Sousse exploité en tant que buvette.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de l'insertion de cet avis au JORT et ce au cabinet de Maître Ahlem Toumi demeurant à rue Taher Sfar Sousse. Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 5/6/2026.

2026S00777FCCCC2

Contrat d'échange d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé signé en date du 27/9/2024, enregistré à la recette des finances rue Ksibet Madyouni n° M20067 Oumayma Mahjoub, a échangé avec Wafa Ghaddab, la totalité du fonds de commerce qu'est exploité pour le commerce salon de thé «Thiafa+» situé à Touza avec tous ses éléments corporels et incorporels en échange avec voiture privé «opel» n° 7904 tun 131.

Et les oppositions seront faites chez l'acheteur dans son adresse (rue Taher Hadded Ksar Hlel) dans le délai de 20 jours à partir de la date de cette publication.

Cet avis est publiée au journal «Le Quotidien» en date du 15/5/2026.

2026S00781FCCCC2

AVIS

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 20/5/2026 et enregistré à la recette des finances Sakiet Ezzit le 29/5/2026 sous la quittance n° M043682, enregistrement n° 26201822 Mme Fahima Chaari a vendu à Mr Ghazi Kallel CIN 11066869 le fonds de commerce exploité librairie sis à la route de Tunis Km 4 Merkez Bouassida Sfax.

Les oppositions seront acceptées chez l'acheteur au locale de

l'exploitation du fonds de commerce objet de cette vente dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au JORT considérant que cette annonce a été publiée au journal Assabah du 3/6/2026.

2026X00846FCCCC2

Avis

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Chihia Sfax le 15/5/2026, n° d'enregistrement 26201034, quittance n° M 032574 Mr Sami Ben Yousef Masmoudi a vendu à Mr. Adel Ben Mohamed Hadrich le fonds de commerce exploité comme «Buvette» dans le local sis à route Teniour rue Hbib Bourguiba N° 135 avec tous les éléments corporels et incorporels qui le composent.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Mr. Anis Masmoudi demeurant route de Tunis Km 8.5 cité Ons Sfax dans un délai de vingt jours à partir de la publication de la présente vente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru au Journal EChourouk le 22/5/2026 NIP 426/753.

2026X00850FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Karray Mohamed avocat à la cour de cassation Par acte sous seing privé daté le 7/5/2026 enregistré à la recette des finances «Diar El Wafa» à Sfax le 20/5/2026 sous le numéro 26202045 quittance n° MO52461 la Société ZS PROSOLUTION Matricule Fiscal 1492054G son siège social à Gafsa Rue Ebn Baitar a vendu à Mme Khadiga Ben Guirat demeurant, rte Mahdia Rue Mahmoud Kabadou Elbousten Sfax et Mr Faker Ben Joba Résidant Rue Algérie le fonds de commerce exploité dans le local Avenue 18 Janvier IM Elhana Vente Produit de Beauté.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de publication de cette annonce au J.O.R.T au domicile élu des Acheteurs.

Le même avis a été publié au journal "Assabeh" du 2/6/2026.

2026X00853FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de cession de fonds de commerce, signé et légalisé à la municipalité de Douar Hicher le 22/04/2026, et enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 07/05/2026 sous le numéro 26201146, quittance n°M034553, Madame Hela bint Mohamed El Habib Chemissi a vendu l'intégralité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, situé à la rue Abou El Kacem Chebbi, Douar Hicher - Manouba, exploité en tant que café de première catégorie, à Madame Sonia bint El Mekki Ben Belgacem Souli.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreuse, à l'adresse du fonds de commerce susmentionné, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal «ASSABAH» en date du 02/06/2026.

2026401983FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat légalisé et enregistré à la Recette des Finances de cité el Mahrajene le 26 mai 2026 - Reçu n°M030396 - Enregistrement n°26202579, Monsieur Mohamed Anas Cheikh Rouhou, a cédé à Monsieur Majed Arbouni, le fonds de commerce exploité au local situé à la Rue Hammouda Bacha El Mourali n°4 Mutuelle ville Tunis.

Les oppositions seront notifiées à l'étude de Maître Rimen Souidi avocate sise au 27 Avenue Habib Bourguiba Ariana Immeuble Mariem 2ème Etage, dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026401986FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente, enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche, Tunis le 13/05/2026 sous n°26201902 reçu n°M039575, Mr ABDELWAHEB BEN ABELJLIL BEN YOUSSEF TRABELSI, C I N : 01102317 ID 091185E, MF/000/C/P/091185E domicilié à Résidence Malika Bloc B Rue lac Wandermen 3ème étage - Lac 1 - Tunis.

A cédé à Mme Narjess Bent Mahmoud Ben Mahmoud Sellemi Epouse Sleh Eddine Yaich, CIN 08743272 domiciliée à Résidence Tej El Menzeh Bloc Jawhara aptt 61 - El Menzeh 7 bis - Tunis.

Tout le fonds de commerce exploité comme PHARMACIE au local sis au 17 Avenue des Etats Unis Tunis.

Toutes les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cette annonce au JORT le 26/05/2026 (IP226/4764) entre les mains du rédacteur de l'acte de vente Maître Chaabouni Hassen Avocat cin 05279514du 30/01/2000 MF 000/P/A/513805H domicilié à «L'ATAC» 12 rue de Hollande Tunis.

2026401991FCCCC

Vente d'un Fonds de commerce

En vertu d'un acte s s p en date du 21/05/2026 ; et enregistré à la recette des finances de La Goulette le 22/05/2026; sous le N°M057231 de reçu ; et sous le N°26204213 de l'enregistrement; Mme Sajiaa Bent Ahmed B Saieh BAKKAR, demeurant à la Rue Takie Eddine Ibn Zaytoun la Marsa Al Garbia "Occidental" Tunis; a vendu à Mme Dorra Bent Abdelkader B Hassine DAHMANI demeurant Rue Al Ismailia Ain zagouane du Nord Tunis la totalité du Fonds de commerce exploité en tant que (garderie scolaire et jardin d'enfants et crèche) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au lotissement Ahmed GARBI Av HABIB BOURGUIBA Ain zagouane laouina ; 2045 Tunis.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteuse Mme Dorra DAHMANI, demeurant Rue Al Ismailia Ain zagouane du Nord Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal la Presse du 03/06/2026 N° 30.019.

2026401996FCCCC2

VENTE D'UN FONDS DE COMMERCE

En vertu d'un acte de vente de fonds de commerce signé par les deux parties et enregistré à la Recette des Finances de Arbi Zarrouk - Béja en date du 01/06/2026 sous le numéro 26204080, quittance n°M033163,

Madame Zahra Bent Mustapha Ben Faraj kenbi a vendu l'intégralité de son fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à l'avenue Abou El Kacem Chebbi - Béja, exploité en tant que café de première catégorie sous l'enseigne «OXFORD», à Monsieur Mohamed Fakher Ben Sami Ben Mohsen Guesmi.

Les oppositions sont reçues entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce susmentionné, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» en date du 03/06/2026.

2026402005FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 21 Mai 2026 enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 22-5-2026 sous le n° 26203472 quittance n° 71391, Mr Marwen Ben Mostapha Sahraoui demeurant n° 11 Rue Zine Ben Achour Marsa Ouest- Tunis, a vendu et cédé à Mme Meriam Bent Salah Sahli demeurant n° 6 Rue Khaled Ibn El Walid - Manouba, le

fonds de commerce exploité dans le local n° 16 Triangle Rue Hadi Chaker La Marsa -2078 Tunis, à Usage des cafés avec les éléments moraux et ce à partir du 22-5-2026.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Le Quotidien» et «Echourouk» du 3-6-2026.

2026402010FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à R.F Boumhal le 22/5/2026 reçu n° M034696, enregistrement n° 26201546, Monsieur Nabil Ben Sadok Ben Salah Omrani sis à 15 Rue 4569 El Hrairia Zouhour Tunis a vendu à Chirin Ben Ghorbel sise à n° 5 Avenue Mohamed 5 Elbasatin Boumhal Ben Arous, un fonds de commerce salon de thé sis et exploité au n° 5 et 6 Avenue Mohamed 5 Elbasatin Boumhal Ezahra Ben Arous.

Les oppositions doivent être signifiées à l'acheteuse à son adresse sise à n° 5 Avenue Mohamed 5 Elbasatin Boumhal Ben Arous dans un délai n'excédant pas 20 jours à partir de la présente publicité.

Cette annonce est parue le 3/6/2026 au Quotidien et Echourouk.

2026402015FCCCC2

Cabinet Maître Fatma Arfaoui

Avocate Près la Cour de Cassation

Centre Urbain Nord International City Center

Tour des Bureaux Bureau n° B06

Matricule Fiscal : 1036061P

Conformément au contrat de vente du fonds de commerce enregistré auprès de la Recette rue Esahel le 2/6/2026 quittance n° M031175 enregistrement n° 00725101, Monsieur Ala Edin Ben Mouhamed El Mestiri a vendu à Madame Arbia Bent Mouhamed El Wergui le fonds de commerce destiné à la pratique de l'activité de toute type de commerce situé à Rue Abdellah Ebn Habeb n° 01 El Wardia avec tous ses éléments matériels et moraux,

notamment les clients, l'enseigne, la notoriété commerciale, le droit au loyer, et d'une manière générale tous les avantages et conséquences directs et indirects dudit bien, sous toutes les garanties légales et réelles.

D'éventuelles objections sont acceptées au sein du cabinet maître fatma Arfaoui avocat auprès de la cour de cassation rédactrice du contrat sis Centre Urbain Nord International City Center Tour des Bureaux n°b06 dans un délai minimum de vingt jours (20 jours) à compter de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le Journal le Quotidien, le 7/6/2026.

2026402029FCCC2

Location gérance libre

Location- gérance d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP, enregistré à la recette des finances de Kalaa Soghraa le 13/5/2026, Mr Salaheddin Gharslawi loue à la société Aissa Bulding Compagnie, le Fonds de commerce sis à rue Elward cité Elmanezeh Kalaa Soghraa, avec ses éléments corporels et incorporels. Le contrat de location gérance a été publié dans les quotidiens «Echourouk» et «Le quotidien» dans leurs numéros parus le 2/6/2026.

Les oppositions se font entre les mains de Maître Kaouther Chakroun résidente à Borj Khefcha Monastir dans un délai de 20 jours de la date de l'apparition de cette annonce au jort.

2026S00776FCCC3

Location d'un fonds de commerce (Gérance Libre)

Suivant acte sous seing enregistré à la recette Habib Thameur à Tunis le 29 Mai 2026, sous le n°26301462, quittance n° M029356.

Mr Seddik Hamed titulaire de CIN 00636030, a loué la totalité du fonds de commerce (gérance libre) sis à 11 rue Charles de Gaulle Tunis, destiné au commerce du prêt à porter en détail, avec tous les éléments corporels et incorporels à Mme Ghofrane Bent Mohamed El Hedi ben Ahmed Selmani titulaire de la CIN 11666442 délivré le 25 Juin 2018 à Tunis, pour une période d'une année à compter du 1 juin 2026.

En conséquence Mr Seddik Hamed n'aura pas à répondre à des engagements de toutes natures qui seront pris par le locataire durant toute la période du bail.

Le présent avis est déjà paru aux journaux Echourouk sous le n° 12664 et le Quotidien sous le n° 7726 du 3 Juin 2026.

2026402008FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 18/5/2026 enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana sous le n° 26303109 Quittance n° 062490 en date du 29/5/2026, Mr Lotfi ELmejbri a loué à la société Hi ben drive le local sis au 24 rue El Yasmine nouvelle Ariana.

Pour une durée d'un an renouvelable à compter du 18 mai 2026 au 17 mai 2027.

Cette annonce a été publiée dans Le Quotidien le 5 juin 2026.

2026402009FCCC3

Location d'un fonds de commerce (gérance libre)

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce (gérance libre), dûment enregistré à la recette des finances des Berges du Lac - Tunis le 17/4/2026 sous le n° 26303076, quittance n° M040444, la société de service «Bina Fast and Food Café», MF n° 1745652E, représentée par sa gérante Madame Radhiya Smati, a donné en location-gérance Libre, l'intégralité du fonds de commerce sis à Rue du Lac de Constance, Imm.

Lac de Constance, RDC B2, Tunis, exploité en tant que café à Madame Rahma Ben Saad.

La location est consentie pour une durée d'une année renouvelable, à compter du 1/3/2026 jusqu'au 28/2/2027.

Les oppositions éventuelles seront reçues à l'adresse du fonds de commerce susvisé dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal «Essahafa» en date du 2/6/2026 dans le journal «La Presse» en date du 3/6/2026.

2026402025FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution de groupement agricole

Nom : Nnan AL Rabta

Adresse : Rabta Kébili nord 4233

Décision n° : 22/2025, datée du 02/07/2025

Procès-verbal : 04/06/2025

Membres :

- Sihem Bent Ali Tennich : Présidente

- Aicha Bent Mohamed Rhaimi : Trésorière

- Wrida Bent Ammar Rhaimi : Membre.

2026R01763APSF1

Avis

Conformément à la législation en vigueur, il a été procédé à la constitution du Syndicat de la Résidence El Maamoun des Jardins, en vertu du procès-verbal de l'assemblée constitutive tenue le 11

mai 2025, enregistré à la Recette des Finances d'El Menzah (Manar) le 21 mai 2025 sous le numéro M049544.

Le bureau syndical est composé comme suit :

M. Mohamed Belhassen Attia : Président.

M. Ahmed Meskini : Trésorier.

M. Abdelnasser Laouji : Secrétaire Général.

M. Fayçal Khfaf : Membre.

M. Chokri Béchini : Membre.

M. Abdelkader Mekdad : Membre.

2026402016APSF1

Homologation de résolutions

Election d'un nouveau bureau de syndic des résidences de

Carthage sis à Maalga

Suite à l'assemblée générale électorale du syndic des résidences de Carthage sis à Maalga daté du 25 janvier 2026 dont son P.V a été enregistré dans la recette des finances de Carthage sous le numéro 26801575 en date du 28 avril 2026 et sous numéro de reçu M051774 et où sont élus Mrs Nouredine Ben Youssef président, Feres Torjemen trésorier, Ali Yahyaoui Secrétaire général, Saida Zagdoudi, Samira Hammami, Hbib Aroui membres du comité.

2026402026APSF2

Syndic de Copropriétaires de la résidence mahrajene

Sise à l'avenue El Yasmine n° 15, Jardins d'El Menzah2, Mnihla

Conformément au procès verbal de l'assemblée générale ordinaire et électorale tenue à la Résidence Mahrajène sise à l'avenue El Yasmine n° 15, Jardins d'El Menzah2, Mnihla en date du 07 avril 2026, enregistré à la recette des finances Ettadhamen en date du 21 mai 2026, sous le n° 26702738 suivant quittance n° M049591, L'AG a approuvé l'élection

du bureau du syndic de copropriétaires de la résidence mahrajene et ce, comme suit :

. Président du syndic : Mr Najib BEBES

. Trésorier : Mr Imed ZAGDOUDI

Et un autre membre

2026402034APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Lazghab kaouthar

Avocat

65 Avenue Habib bourguiba Medenine

Immatricule fiscal :797342/w

TEL/FAX 75632450

Partie poursuivante : Lotfi Boukraâ, travailleur à l'étranger, demeurant à Chotrana 2, La Soukra Ariana, titulaire de la carte d'identité nationale n°00463934 ayant élu domicile au cabinet de son avocat Maître Kaouthar lazghab 65 Avenue Habib Bourguiba Médenine

Partie saisie : Ridha Ben Béchir El Bassi, exerçant une activité professionnelle, demeurant à Oulagh – Djerba, titulaire de la carte d'identité nationale n° 05070118, ayant élu domicile au cabinet de son avocat Maître Kais Rouis, avocat dont le cabinet est situé à Houmt Souk Djerba.

Avocat poursuivante : Maitre Lazghab Kaouthar Avocat demeurant 65 avenue Habib Bourguiba Medenine.

L'immeuble objet du titre foncier n° 1214 Médenine consiste en un terrain situé à la délégation de Mezraya à Houmt Souk Djerba.

Le terrain est clôturé de tous côtés, de forme polygonale et s'étend au sud et au nord -un premier décrochement

du côté sud vers l'est où se situe l'entrée sud, avec un second décrochement du côté nord vers l'est où se situe l'entrée Est. La parcelle porte le numéro 1/419 lettre J Mezraya, relevant du titre foncier n° 1214 Médenine, d'une superficie de 2325 m².

La parcelle comprend une villa moderne à deux étages - un dépôt- un magasin- une baroque- six petits oliviers négligés- trois palmiers ainsi qu'un bassin construit contenant un abri en palmes.

Limites du bien Au sud une clôture de 5,36 m suivie d'une route publique sablonneuse avec prolongement de la clôture sur 50,65 m puis propriété d'autrui. Au nord une clôture de 38,12 m suivie de la parcelle n° 2/419 lettre J Mezraya relevant du titre foncier n° 26948 Médenine appartenant à Fouzi Younsi. • L'Est une première clôture de 4,19 m suivie de la parcelle n° 3/419 lettre J Mezraya relevant du titre foncier n° 26948 Médenine appartenant à Fouzi Younsi une seconde clôture de 19,19 m suivie également de la parcelle n° 3/419 lettre J Mezraya relevant du titre foncier n° 26948 Médenine appartenant à Fouzi Younsi puis prolongement de la clôture sur 36,64 m suivi de la parcelle n° 2/419 lettre J relevant titre foncier n° 26948 Médenine appartenant à Fouzi Younsi Enfin une entrée de 2,99 m donnant sur une route publique sablonneuse Au nord une clôture de 56,21 m suivie de la parcelle cadastrale n° 421 lettre J Mezraya appartenant à autrui au décrochement du côté sud une cloture sur 7.28m - 4.81 m -4.91 m - 4.91 puis la parcelle n° 3/419 lettre J Mezraya relevant du titre foncier n° 26948 Médenine appartenant à Fouzi Younsi A l'ouest une clôture irrégulière de longueurs successives : 6,92 m – 15,43 m – 13,86 m – 9,79 m m – 9,51 m – 15,12 m, suivie des propriétés voisines .La superficie totale du terrain est de 2325.00 m².

La mise à prix : est fixée à quatre cents quatre- vingt dix-neuf mille trois cents dinars 499.300.000 D outre les frais de poursuites

L'adjudication aura lieu : Le lundi six juillet 2026 (6/07/2026) à 9.00 h et suivante à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Djerba, sis Avenue Sidi Bouker à Houmt Souk Djerba.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine pendant les heures de travail.

Toute personne qui veut participer à l'adjudication doit consigner le 1/3 de la mise à prix par voix d'avocat conformément à la loi et les étrangers doivent obtenir l'autorisation de monsieur le gouverneur.

2026R01771VEPA1

Vente aux enchères publiques

1- Partie poursuivante : Société «Le petit pacha», dans la personne de son représentant légal, SARL, capital social soixante dix mille dinars (70.000.000d), siège social sis à avenue mohamed Elkhames, 8000 Nabeul,

2- Partie poursuivie : Lamia Bent Ammar Elmajdoub, domicile élu : cabinet de son avocat maître Imed Boughzela, sis à l'immeuble « Niapolis Centre 3 », 3ème étage, bureau n°4, avenue de France Nabeul.

3- L'avocat poursuivant : Maître Féthi Ben Mustapha Khémiri, avocat à la cour de cassation, gérant de la société Elkasabah Avocats, Sarl, RC (B0110192015), M.F (1379782X/A), sise au 28 Avenue Beb Bnet Tunis.

4- Immeuble à vendre : L'immeuble objet de la vente consiste dans des parts indivises appartenant à la propriété dite «Sofyene », objet du titre foncier n° (528771 Nabeul) sis à Nabeul ,avenue mohamed V,d'une superficie totale de (04 ares 60 cent), divisées en (460 ares).

Les parts indivises, objet de poursuite consiste en un local commercial exploité dans les locations des voitures , avec une superficie de (42 m2),dont (28 m²) couvert, équivalent à (46) parts.

Le local objet des enchères est sis au rez - de chaussée d'un immeuble bâti sur le dit titre foncier, composé d'un rez de chaussée, 1er étage, 2ème étage, et 3ème étage, sise à l'avenue «Mohamed V» Nabeul. Cet immeuble se situ dans une zone d'habitation, loti, avec toutes servitudes administratives.

5- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de cent quarante six mille dinars (146.000.000) sans compter les dépenses légales.

6- Date et lieu de la vente : Les enchères auront lieu le Lundi 6 Juillet 2026 (06/07/2026) à partir de neuf heures du matin devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Nabeul dans l'affaire n°(1025).

7- Visite de l'immeuble:

- la visite de l'immeuble peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

- pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers (1/3) du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

- la consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Nabeul ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant.

2026R01779VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques après réduction de 40 %.

Il sera procédé le Lundi 29/06/2026 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse à la vente du bien immeuble ci –après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70 - 72, Avenue Habib Bourguiba, MF/0000110F, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette_sousse.

Débiteur saisi : 1/ La société 2Z Computer, SARL, MF 1593249C, siège social Lot N°23 Sahloul – Sousse.

2/ Madame Hassiba Bent Mohamed surnommé Ahmed El Ghachem, demeurant à rue Bechir Ben Fadhel – Sousse, CIN n°02829212, (Caution Reelle Solidaire Et Hypothécaire).

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette_ Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

1/ la totalité du TF69720 Sousse, parcelle 18, d'une superficie de 163m2 situé à Sousse nord délégation de Sousse.

2/ 240 parts indivises dans le TF19867 Sousse, composés des parcelles 01et 04 d'une superficie totale de 7198m2 situé à Sousse nord délégation de Sousse.

Il s'agit d'un terrain constructible de 403m2 (163m2 + 240m2) siégé de 3 cotés limité au sud par Trad. Fathi, à l'Est des voisins, l'Ouest voie publique de 20 m et au Nord des voisins.

Le terrain se situé à la cité l'Aouina à Sousse à 200m du rondpoint Souk l'Ahad. Le terrain est programmé dans le plan d'aménagement.

Mise à prix du Titre 69720 Sousse après réduction de 40 % :

Cinquante Huit Mille Six Cent Quatre Vingt Dinars (58 680 ,000 DT).

Mise à prix : 240 parts dans Le Titre 19867 Sousse après réduction de 40 % : Quatre Vingt Six Mille Quatre Cent Dinars (86 400 ,000 DT).

Prix Total de Titre 69720 Sousse Et Les 240 Parts Dans Le Titre 19867 Sousse après réduction de 40 % : Cent Quarante Cinq Mille Quatre Vingt Dinars (145.080,000dt).

en plus des charges déjà tarifées par le tribunal, à 4168 ,893 DT.

La visite: se fait chaque jour aux horaires de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse situé à Sousse ou l'avocat poursuivant .Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2026S00769VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sous la poursuite du Maitre Ali Sellemi, avocat à la cour de cassation

Les poursuivants sont :

les héritiers de Selem Ben Ibrahim Ben Rjab sont : sa veuve Zahra Bint Inacer Ben Belgasem Ben Almabrouk Ben Rjab et ses enfants issus d'elle Afef, Jamila, Mabrouka, Zeyneb, Alkamsa, Nahla, Saber et Rahma, la profession des femmes est la gestion des affaires domestiques, à l'exception d'Afef , qui est enseignante dans le secondaire, et de l'homme, ouvrier agricole indépendant ,et ils résident tous à la zone Klibia délégation sud Kebili gouvernorat de kebili , leur lieu de communication est celui de son avocat maître Ali Sellemi avocat à la cour de cassation ,dont le siège social est rue Almaarfa immeuble Almaarfa Gabès code 6000.

La partie saisie :

Khlifa Ben Mohamed Ben Said travailleur journalier résident à Noayl délégation Douz sud gouvernorat de Kebili.

L'immeuble saisi:

Il se compose d'un Rez de chaussée et d'un premier étage sur la route liant Kébili et Noayl.

Contenu et désignation :

Le 1er étage se compose de quatre locaux à usage commercial : café non exploitée ouvrant à l'ouest sur une route publique, magasin de stockage de dattes ou ouvrant à l'ouest sur la route publique et boutique ouvrant sur la route publique, une entrée avec escalier menant au premier étage, magasin de refroidissement des dattes non exploité du coté ouest avec une porte principale orientée au nord.

Le 1er étage :

une maison moderne habitable composée d'un séjour et deux chambres, un grand hall une cuisine, une salle de bain deux terrasses dont un au nord et l'autre à l'ouest.

Remarque : L'immeuble équipé des réseaux d'eau et d'électricité avec un puits perdu.

La superficie et les limites :

L'immeuble objet de la saisie se trouve dans la région de Klébia délégation de Kébili de sud sur la route régionale n° 951 liant kebili et Noayel avec les limites 17, 31, 33, 2, 42, 49,8.

Les limites sont :

Nord : route sur 15,5 mètres.

Au sud : Hassen Ben Ali Ben Othmane sur 20 m.

A l'Est : Route Kebili et Noyel sur 18,20 m.

• l'ouest : route sur 20,61 m.

Mode de l'exploitation :

Immeuble non exploité depuis longtemps et n'a plus de revenue.

Mise à prix :

Il s'élève à deux cent seize mille huit cent cinq dinars sept cents millimes (216.805d, 700).

Selon le rapport d'expertise daté le 19/12/2025 de Mr Lotfi Najah sur ordonnance sur requête n° 24784 en date 2/12/2025 de résident de tribunal de 1ère instance de Kébili assigné le 11/12/2025 par huissier notaire Maitre Nabih Kilani sous n° 012924.

Date de la vente aux enchères et lieu :

Elle aura lieu à la salle des ventes immobilières aux enchères publiques auprès du tribunal de 1ère instance de Kébili au palais de justice place des martyrs Kébili le lundi 6/7/2026 à partir de 9h du matin et suivant.

Condition de visite de l'immeuble :

Conformément aux jours ouvrables pour toutes personnes voulant consulter le cahier des charges au greffe du tribunal ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Ne peut se porter enchérisseur qu'après consigner le un tiers du prix d'ouverture et que par un avocat et les étrangers ne peuvent participer qu'après avoir eu l'autorisation de Mr le gouverneur.

2026S00779VEPA1

Vente Immobilière

Etude Maitre Hela Hakmouni

Partie Poursuivante :

Rochdi Ben Mohamed Hedi Hakmouni, demeurant rue al ksar n° 34 Sfax, représenté par maitre Hela Hakmouni avocat, rue Habib Thameur Imeuble Mohsen 5ème étage Sfax MF1160114/G/p/00

Partie saisie :

Nabil Ben Fraj Ben Mohamed Bani, titulaire de la cin 01342786, demeurant à la Medina issue de rue n° 6 rue Mekkah maison n° 17.

Propriété à vendre :

La totalité de la propriété ,sise à la Medina rue n° 6 issue de la rue Mekkah, qui est un étage accessible par l'escalier de la porte extérieure , à l'est de l'ouverture et par le haut il devient au sud de l'entrée ,il contient un hall central avec coin , une pièce dotée d'une alcôve avec un grand placard et une porte fenêtre ouvrant sur une chambre non couverte, avec une cuisine équipée et un placard et salle de bain et douche, et un hall composé d'une porte fenêtre ouvrant sur un balcon .et des puits de lumière donnant sur l'extérieur de l'étage, ceci comporte une décoration en céramique et des carreaux de carrelage et 2 colonnes, la cuisine avec du parterre .et il contient du bois au plafond, les murs en pierre et les fenêtres en fer forgé.

Il se compose aussi d'une surface non couverte avec des escaliers ouvrant sur la terrasse où il y a une porte .Et dans le hall il y a un placard en bois avec des portes et il y a aussi à gauche de l'entrée. la superficie est de 76 m2 et la surface non couverte est de 19 m² a part les murs .La propriété est limitée au sud par Kchaou, de l'est par la rue n° 6 issue de la rue Mekkah ou se trouve son entrée, du nord par Abid et maintenant Ayedi, et de l'ouest par khmekhem.la dite propriété a un portail en fer portant le n° 17 sur la porte et alimenté par compteur d'électricité et de l'eau potable et équipements électriques.

Mise à prix : Fixée à soixante milles dinars (60.000.000) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente : La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis au palais de justice Vitor Hugo Sfax lundi le vingt deux juin deux milles vingt six (22/6/2026) à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charge déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2026X00841VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la Cour de Cassation

-Partie Poursuivante : Banque Tuniso – Koweitienne, société anonyme, M.F : 000/M/A/12357S, représentée par son Directeur général dont le siège social est situé 10 Bis avenue Mohamed V Tunis, qui a élu domicile chez la société de recouvrement de créances BTK FINACES (EL ESTIFA) MF 0514211Q sise à 11 rue Hedi Noura Tunis, Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961F/A/P/000.

-Partie saisie :

La société entreprise moderne de bâtiment et édification « EMBE » société unipersonnelle à responsabilité limitée, dont le siège

social est à l'avenue Mohamed hedi Kfacha Sfax 3000, immatriculée au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Sfax sous le n°B191861996, MF 0538446M

Propriété à vendre :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n° 38079 Sfax, dénommé « Syrène », sis à la route de Sidi Abid, Ksass El Hajeb, Km 9, route de Gabès, consistant en un terrain situé du côté ouest, clôturé sur ses quatre côtés, dont l'accès s'effectue par une porte métallique située du côté ouest, comprenant une construction d'environ 24 m² située dans la partie nord, exploitée en tant que dépôt pour l'entreprise, d'une superficie totale de 4 519 m².

Mise à prix :

Fixée à quatre cent cinquante huit mille et trois cent dix dinars (458.310.000d), en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 sis à la zone 3, rue Ahmed Aloulou n°4 à côté de la CNSS Sfax le mercredi huit juillet deux mille vingt six (08/07/2026) à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2.

2026X00842VEPA1

Ventes aux enchères publiques suite à une saisie exécutoire

Créancier poursuivant/ Najwa Jerbi, domiciliée, rue Bourguiba Cité Ali Balhawen n13 Elain Sfax.

Avocat poursuivant/ Maître Feki Wadi avocat à la cour d'appel immeuble Manar bloc B 3ème étage Sfax.

Débiteur Saisi / Najaah Jerbi domicilié à rue de Tunis avenue el Hammala km 9 Sfax.

Acte exécutoire / Jugement civile de la cour de 1ère instance de Sfax n° 22956 daté le 14/11/2025 et l'arrêt exécutoire immobilière n° 3160 daté le 2/4/2026 faite par huissier notaire de Sfax maître Miladi Mohamed.

L'immeuble saisi / La totalité d'un terrain nu situé à rue de Tunis avenue el Hammala Sfax km 9 surface 245 m².

Mise à prix / Trente six milles sept cent cinquante dinars (36.750.000 d).

Date et lieux de l'adjudication/ La vente aux enchères publiques aura lieu à la salle des criées du tribunal de 1ère instance de Sfax le lundi six juillet 2026 (6/7/2026).

Visite de l'immeuble / Tous les jours de la semaine aux heures administratives.

Remarque / Ne peuvent participer aux enchères que les personnes ayant consigné aux moins le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un Avocat avant l'adjudication.

2026X00847VEPA1

Vente aux enchères publiques

En vertu de saisie- exécutoire immobilière

Tribunal de première instance de Sfax 2 - N° 1861

Audience du 8/7/2026

Le Créancier poursuivant : Mohamed Ezzeddine Sallem, profession retraité, demeurant à la route Saltania km 3 rue 759 Mantaka 29 Sfax, domicile élu chez son avocat Maître Sami Elleuch, Imm Centre Marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax.

Le débiteur - saisi : Mohamed Jalel FEKI, profession gérant de société, demeurant à la route Menzel Chaker km 1.5 Zenket Essghaier Sfax ainsi qu'à son domicile élu à l'étude de Maître Meriem Marchaoui à Tunis.

L'immeuble objet de la saisie : La totalité des parts indivises revenant au débiteur - saisi représentant sept huitième de l'immeuble sis à la route Menzel Chaker km 1.5 Sfax rue Mohamed Nacer Bey, dérivée de la limite est de la route précitée sur une distance de 160 m, l'immeuble consiste en une parcelle de terre de forme rectangulaire clôturée de ses cotés sud, nord et est par des murs de 3.50 m de hauteur ; sur laquelle est édifiée une construction plafonnée de béton armé, limitée au sud par une rue, à l'est Mohamed Ezzeddine Sallem et Mohamed Jalel Feki et voisins, à l'ouest par la rue Taher Jlidi et au nord par Mohamed Nacer Bey, d'une superficie de 555 m², et elle est située à l'angle de deux rues nord et ouest, son entrée du côté nord sur la rue, mesurant à partir de l'angle nord - est vers l'ouest 18.20 m puis vers le sud 30.50m puis vers l'est 18.20 m puis vers le nord 30.50 m jusqu'à l'angle de départ de la mesure .Il y est édifié du côté ouest une construction plafonné en béton armé d'une superficie de 142 m² délaissée et sans entretien comprenant une partie nord couverte de 72 m², son entrée est de l'ouest par une porte en bois de deux battants; composée d'un hall et d'une salle avec fenêtre ouest et une autre salle avec fenêtre ouest et toilettes et douches non équipée ainsi qu'une partie sud de superficie couverte de 70 m² dont l'entrée du côté ouest sur la rue composée d'une salle avec fenêtre ouest, dépôt et toilettes.

Mise à prix : Cent soixante quatre mille cinq cent dinars (164.500,000 d).

Lieu et date de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi huit Juillet l'an deux mille vingt-six (8/7/2026) à partir de 9 h du matin à la salle des criées du Tribunal de

Première Instance de Sfax 2, sis au 3ième arrondissement, 4 Rue Ahmed Aloulou à proximité du siège de la CNSS Sfax.

Visite des lieux : tous les jours de la semaine.

Renseignements : Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ou l'Etude de Maître Sami Elleuch, Imm. Centre Marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax, où est déposé le cahier des charges.

2026X00849VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur Saisie Immobilière

Etude de Maître Karem Jaoua avocat à la cour de cassation,

Rue Abou Kacem Chebbi, immeuble Rex Palace, 2 étage n° 207, Sfax

Matricule fiscal : 168984AAP000

Partie poursuivante : Attijari Bank - S.A - Siège social : 24 rue Hédi Karray centre urbain Nord, Tunis - R.C . n° B140811997 à Tunis – représenté par son Directeur Régional de Sfax, résidant au siège de sa direction régionale de Sfax sis à Rue Abou Kacem Chebbi, Sfax-Domicile élu au bureau de son avocat Maître Karem Jaoua Avocat près la Cour de Cassation Rue Abou Kacem Chebbi, immeuble Rex palace, 2 étage n° 207, Sfax.

Partie saisie : Ali Bahloul – domicilié à Route Mahdia km 7, Foret Sfax, Sfax– CIN 05333398 du 30/9/1993.

Propriété à vendre : La totalité de l'immeuble Constitué par un étage, situé Route Mahdia km 7 Sfax, plus précisément dans une rue adjacente, au coin sud de Route Mahdia à environ 20 mètres de celle-ci. Il est bordé au sud par la propriété d'Abdel Karim Bahloul, dont il possède une entrée indépendante, à l'est par celle d'Ismail Bahloul, à l'ouest par celle de Bashir Bahloul et au sud par celle d'Abdel Latif Bahloul. Sa superficie est d'environ 120 m², auxquels

s'ajoute une superficie d'environ 98 m² située à l'ouest du bâtiment. L'accès à l'étage se fait par un escalier situé dans cette partie. L'entrée de l'étage, orientée à l'ouest et carrelée. Il contient un hall, une cuisine, trois chambres et une salle de bain et équipé d'électricité et d'eau courante et son état général est moyen.

Mise à prix : Cent trente quatre - mille dinars (134.000,000 D), frais et honoraires fixés par le Tribunal en sus.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente : La vente aura lieu à la salle d'audience des ventes immobilières au Tribunal de première instance de Sfax sis à Rue Victor Hugo Sfax le lundi 6/7/2026 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble : le constat et la visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement sauf le dimanche pendant l'horaire de travail administratif. Pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante à l'horaire indiqué et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax ou à l'étude de maître Karem Jaoua avocat à Sfax.

2026X00852VEPA1

Maitre Mohamed Hedi

Avocat à la cour de Cassation

22, Rue de Marseille Tunis

TEL : 71351282

FAX : 71258570

Vente aux enchères publiques

1) Partie poursuivante : Banque Ezzitouna, société anonyme dont le siège social 2 Boulevard qualité de la vie le Kram, immatriculée au registre

de commerce du Tribunal de Première Instance de Tunis sous le numéro B24162009, ayant élu son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Hedi, en tant que représentant de la société Hedi de consultation et Avocatie H.C.A 22 Rue de Marseille Tunis

2) Partie Saisie : Nabil Ben Hassine Bounasri Sis Cité Ennour 2 Rue Bega Bouarada Siliana.

3) Avocat Poursuivant : Maître Mohamed Hedi, Avocat à la cour de cassation, en tant que représentant de la société Hedi de consultation et Avocatie H.C.A 22 Rue de Marseille Tunis, Identifiant unique 1838199T.

4) Immeuble Saisi : La vente portera sur 776 Parts que possède que possède la partie saisie dans le titre 20814 Siliana d'une superficie totale 1669 m².

5) Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de deux cents quarante quatre milles quatre cents quarante dinars.

6) Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le Mardi 7 Juillet 2026 à la chambre des ventes immobilières au tribunal le première instance de Silana à partir de neuf heures et suivant du matin.

7) Visite de L'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine pendant le jour.

Observation : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

- Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication.

Pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Tunis.

2026401992VEPA1

Ventes aux enchères publiques suite à la réduction de 40%

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira 5ème Etage Tunis 55.383.109

Partie poursuivante : Banque International Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. Identifiant unique 0000110F ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba – Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : Amor Ben Mohamed Chehidi, CIN N° 05054439, son domicile élu est à 12-14 rue de Marseille Tunis Hôtel OSCAR 1001 Tunis en sa qualité de débiteur et hypothécaire et propriétaire des quotes-parts immobilières indivises et saisies.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Jazira Tunis M F 114576/S

Désignation des quotes-parts immobilières indivises et saisies : 2314/6248 parts d'un bien objet du titre foncier n°128468 Tunis, dénommé Saniet Bayram, soit 2314 m² sur 6248 m², situé rue Ez-Zitouna près de Sidi Bou Saïd, en bordure de la ligne Tunis–La Goulette–La Marsa, comprenant une villa (rez-de-jardin, rez-de-chaussée, étage) avec dépendances (maison de gardien, cuisine, sanitaires, piscine adultes/enfants) ; le rez-de-chaussée comporte terrasse, hall, escalier vers rez-de-jardin, sanitaires, cuisine, dressing, salle à manger, salon ouvrant sur véranda avec escalier interne, ainsi qu'un espace avec douche, ascenseur et café ouvrant sur terrasse avec vue piscine ; l'étage comprend salon avec placards, une chambre avec salle de bain, terrasse, quatre chambres et deux salles de bain ; le rez-de-jardin comprend terrasse, hall, pièces, salon, chambre, espaces séjour/repas, une chambre, salon, cuisine et logement de service ; le jardin comporte dépôt, accès à un jardin supérieur avec piscine et annexe (cuisine, douche, sanitaires) ;

superficielles : rez-de-jardin 398 m², rez-de-chaussée 398 m², étage 354 m², piscine 98 m², cuisine extérieure et sanitaires 30,4 m², maison de gardien 16,15 m², dépôt souterrain 8,55 m², seconde maison de gardien et entrée latérale 22,50 m², clôture 220 m linéaires, total 1326,63 m² ; bien équipé (électricité, eau potable, climatisation centrale, gaz naturel, chauffage central), non exploité.

Mise à prix : est de 6.881.897.400 dinars, outre les frais de l'adjudication Date et lieu de l'adjudication Mardi 07/07/2026 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance Tunis 1 Rue Bab Bnet Tunis.

La visite est possible tous les jours.

2026401997VEPA1

Avis aux créanciers

Dissolution de la société EDakhia de sémination artificielle

Conformément à un jugement n°40369 du 8 décembre 2025 et à un certificat de non appel n°3133 du 2 avril 2026, le tribunal de première instance de Nabeul a prononcé la dissolution de la société Edakhla de sémination artificielle, société à responsabilité limitée sise 9, rue de la Marsa, Menzel Temime, identifiant unique numéro 0517331 M et représentée par son représentant légal, M. Abdel Latif Ben Hamda. Cette décision a été inscrite au Registre National des Entreprises sous le numéro 202633761 le 7 avril 2026. Une ordonnance de nomination d'un liquidateur judiciaire a été sollicitée par la requête n°15462 auprès du président du tribunal de première instance de Nabeul qui n'est pas encore prononcée.

2026R01773VEPA2

Avis aux créanciers

Affaire N° 173

Suite à la décision du juge chargé en date du 14/5/2026, à la requête de répartition déposée par Maître Adel

Mabrouk agissant pour le compte de TSB BANK en la personne de son représentant légal et suite à la consignation du prix à la caisse des dépôts et consignations selon reçu n° M00442 daté du 24/1/2025, il a été ordonné l'ouverture de la procédure de répartition de sommes d'argent revenant à la société comptoir central de commerce et construction 4C.

Tout créancier voulant participer à la répartition du prix doit présenter les preuves de sa créance par le biais d'un avocat au greffe du tribunal et ce dans les 30 jours qui suivent la parution de cette annonce au JO.R.T à peine d'être déchu de son droit pour la répartition.

Tout créancier non inscrit voulant participer à la répartition du prix doit présenter les preuves de sa créance par le biais d'un avocat au greffe du tribunal et ce dans les 30 jours qui suivent la parution de cette annonce au JO.R.T à peine d'être déchu de son droit pour la répartition.

Cette annonce a été formulée conformément aux dispositions des articles

2026S00744VEPA2

Liquidation

Société Hôtellerie KURIAT Palace - SA

Zone touristique Skanes 5000 Monastir

Identifiant unique : 015150 R/A/M/000

En vertu de jugement numéro 1744/25 prononcé par le tribunal de première instance de Monastir en date du 10/12/2025, il a été décidé de liquider la société touristique KURIAT PALACE et la nomination de Mr. Naoufel Bouzgarrou liquidateur (dont l'adresse est au 11 avenue Tahar Sfar 4000 Sousse) sous le contrôle du juge des liquidations Mr. Romdhane DHIFAT.

2026S00766VEPA2

Avis d'Appel d'Offres

Société LMT Mécanique de précision en liquidation

Siege social : Route de Tunis, 4022 Akouda - Sousse

Identifiant Unique : 1627047E

Conformément à la décision de son Excellence Madame La Juge de séquestration et de liquidation au tribunal de première instance de Sousse2 rendue le 3/6/2026, le liquidateur judiciaire Ridha Belaid lance un appel d'offres pour la vente de l'Unité de production de la société L.M.T. Mécanique de Précision sise à la Route de Tunis 4022 Akouda, Sousse.

Tout intéressé, est invité à retirer le cahier des charges du bureau du liquidateur sis à l'Avenue 1er juin, kalaa Kebira, contre le paiement de la somme de 300 DT.

Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous plis fermé et recommandé ou déposé directement au nom du liquidateur Judiciaire Ridha Belaid avec la mention «appel d'offres à ne pas ouvrir» et ce au plus tard le 26 juin 2026 (26/6/2026), Téléphone : 98 409 208.

2026S00778VEPA2

Liquidation judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°29818 de président du tribunal de première instance de Monastir en date du 12/05/2026 la nomination de ZRAFI SOUMAYA en qualité de liquidatrice sur les biens sur les biens du feu de zeibi Med (hedi). Siege de liquidateur immeuble el mabrouk n°7 Bâb brikcha Monastir tél 54515380/98227742.

Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2026S00782VEPA2

Avis

En vertu d'une décision complémentaire en matière de redressement judiciaire rendu par le Tribunal de première instance de Béja

sous le numéro 53 en date du 07 novembre 2025 au profit de la société des carrières Ben Sakhria SOCABS, L'administrateur judiciaire Wissem Ouerhani a été chargé de publier ces décisions :

Fixer la date de cessation de paiement de l'entreprise débitrice à compter de la date du prononcé de la décision d'ouverture de la procédure de règlement judiciaire, soit le 3 janvier 2025.

Interdire à la société débitrice de payer des dettes antérieures à la date d'ouverture du règlement judiciaire, ou de procéder à toute opération de cession ou d'hypothèque/gage sur les actifs immobilisés. Cette interdiction s'étend également aux autres actifs et ne peut être levée que sur autorisation du Président du Tribunal.

Charger l'administrateur judiciaire de publier cette interdiction au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et de la faire inscrire au Registre National des Entreprises (RNE), aux registres de la propriété foncière ainsi qu'aux autres registres publics, selon le cas. Ordonner la suspension, durant la période d'observation et pour une durée ne pouvant excéder douze mois dans tous les cas, de toute voie d'exécution tendant au recouvrement de dettes antérieures à la période d'observation ou à la restitution de meubles ou d'immeubles pour défaut de paiement d'une dette. Ordonner la suspension, durant cette même période, du cours de tous les intérêts et des pénalités de retard, ainsi que la suspension des délais de déchéance, tout en respectant les exceptions prévues par les paragraphes 5, 6 et 8 de l'article 449 du Code de commerce. Autoriser l'administrateur judiciaire à étudier le plan de redressement présenté par la débitrice, à le modifier le cas échéant, et à le soumettre obligatoirement au juge-commissaire dès l'achèvement de la formulation de son avis à ce sujet, sans dépasser le délai prévu par l'article 439 du Code de commerce.

Autoriser ledit administrateur judiciaire à contrôler les actes de gestion et à assister le représentant légal de la société dans son administration, avec l'exigence de sa cosignature sur toutes les décisions prises par le représentant légal de la débitrice. Autoriser l'administrateur judiciaire à publier l'intégralité de la présente décision au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et au Registre National des Entreprises (RNE), et ordonner la transmission d'une copie de celle-ci à la Commission de Suivi des Entreprises Economiques, à la diligence du greffe tribunal et aux frais de la débitrice».

2026401976VEPA2

Nomination de séquestre judiciaire

En vertu du jugement en référé N°9340 émanant du tribunal de première instance de Siliana en date du 18/03/2026, il a été décidé la nomination de Mme Faouzia ABBES domiciliée au 11, Rue belhessen jrad cité administrative Ariana - Tél: 28 206 646, en qualité de séquestre judiciaire pour diriger le terrain agricole du titre foncier N°32051 nommé Joffrey pierre sis à forna gaafour siliana pour le diriger sous la surveillance de Mr le juge commissaire.

2026401981VEPA2

Vente d'un fonds de commerce appartenant à la Sté SENWAN TRADING

IU : 1442990N

Maître el HENI Chokri, son bureau sis au 34 rue Ali dargouth 3ème Etage bureau A 1001 Tunis Tél 71331411 en tant que syndic de faillite de la société SENWAN TRADING, dans le cadre de l'affaire n°973 au tribunal de 1ère instance de Tunis, annonce qu'il a été statué sur le cahier des charges pour la cession du fonds de commerce situé au centre commercial Tunis City du côté droit en face du parking du centre commercial sus indiqué.

Les personnes intéressées pour l'achat du fonds de commerce sus indiqué, sont priées de retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite en contrepartie de payer une somme de 100 dt non remboursable et que le dernier délai d'acceptation des offres a été fixé le 21/09/2026.

Cette annonce a été publiée aux journaux : "La Presse" le 30/05/2026 et "Assabah" le 02/06/2026.

2026401990VEPA2

Avis de distribution

Monsieur le greffier du tribunal de première instance de Seliana annonce qu'il sera distribué la somme de (53.400,000 D.T) consigné à la caisse des dépôts et consignation de la trésorerie générale de Tunis le 05 Février 2026 suivant quittance n°M006071, suite à la requête présentée par Maître Tarek LAHMAIER au nom de la Banque QATAR NATIONAL BANK TUNISIA (QNB) et de la Banque TUNISIAN SAUDI BANK (TSB) contre La Société GALVAMETAL (MF : 1510392C), en vertu de quoi une affaire de distribution a été enrôlée sous le n°73.

Cet avis est publié suivant les articles 466 et 468 du C.P.C.C.

2026401998VEPA2

Clôture de liquidation judiciaire

En vertu de la décision du tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire numéro 701, daté le 26/5/2026 a été décidé que les travaux de séquestration judiciaire d'héritage Belahsan Hjaiej ont été clôturé.

2026402018VEPA2

Remplacement de liquidateur

En vertu de la décision émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 4/5/2026 dans le dossier de liquidation n° 328, il a été

décidé le remplacement de la liquidatrice Maître Nour Elhouda Abbessi par la liquidatrice Maitre Faouzia Abbes pour continuer les procédures de liquidation de succession feu Abdelkarim Behadj Salah sous la surveillance de Madame Nouha Jlassi juge commissaire.

Toute intéressé peut contacter le bureau de la liquidatrice sis au domicile 11, Rue Belhessen Jrad cité administrative Ariana - Tél : 28 206 646.

2026402019VEPA2

Clôture de liquidation

Association de coopération de Tunisie

Identifiant unique : 48062X

La liquidatrice Maître Faouzia Abbes annonce qu'en vertu de la décision émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 25/5/2026 dans le dossier de liquidation n° 381, il a été décidé la clôture de la liquidation de l'association de coopération de Tunisie titulaire de l'identifiant unique n° 48062X et le dépôt du solde de la liquidation à la trésorerie générale, et cette annonce est considérée comme quitus à la liquidatrice.

2026402020VEPA2

Clôture de liquidation

Le liquidateur Lotfi Khelifi annonce qu'en vertu de sa décision du 21/5/2026 sous n°726 M, le Juge des liquidations et des séquestres au Tribunal de première instance de Tunis a décidé la clôture de la liquidation de la succession de Taher Ben Youssef n° 437.

2026402024VEPA2

Nomination de liquidateur

Suivant la requête n°32102 émanant du tribunal de première instance d'Ariana en date du 30/12/2025, il a

été décidé la nomination de Madame Sahar Yousfi domiciliée au 11, Rue Belhessen Jrad, Ariana - Tél : 56 746 457, en qualité de liquidateur des biens communs entre Anouar Ktat titulaire CIN 07085390 et Senda Hamouda titulaire CIN 08338813.

Les créanciers doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les quinze jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2026402028VEPA2

Remplacement du syndic de faillite

Société AGRIC-INDUS en Faillite

Siège social : 72, Rue Ibn Khaldoun Tunis

M.F : 0000043M

Dans le cadre du jugement de Faillite n° 36693 émanant du Tribunal de première instance de Tunis en date du 8/11/2016 relatif à Société AGRIC-INDUS, et suivant la décision dudit Tribunal en date du 13/11/2025, il a été décidé le remplacement du Syndic de faillite Madame Sihem El Ech par le Syndic de faillite Monsieur Ameer Mansour domicilié au Rue Irak Centre Galaxie Bloc B 7ème étage 1002 Tunis - Tél : 71 830 168.

2026402032VEPA2

Clôture des opérations de liquidation judiciaire

Conformément aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales, la liquidatrice judiciaire soussignée informe qu'il a été procédé à la clôture des opérations de liquidation judiciaire relatives à la liquidation des biens indivis entre Mme Lobna Mezghani et Mrs. Mohamed Ali Maalej au titre de l'année judiciaire 2025/2026.

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 22 mai 2026 sous le numéro 723 les opérations de liquidation susmentionnées ont été clôturées après accomplissement de toutes les procédures légales.

2026402033VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

Société VAGA LABORATORIES

Société Anonyme

Siège Social : Lot N° 49 Zone Industrielle Béja Nord

Capital Social : 7 229 500 dinars

Identifiant Unique : 1597731A

Matricule Fiscal : 1597731AAM000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société VAGA LABORATORIES sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 23 juin 2026 à 11 :30h, au siège social de la société situé à la zone industrielle Béja Nord lot N°49, pour se délibérer sur l'ordre du jour suivant :

* Statuer sur les diligences de l'article 388 du code des sociétés commerciales,

* Pouvoirs pour accomplir les formalités de publicité légale.

Les documents de l'Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2026R01774SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

TUNISIE TRADENET

Société Anonyme

Au capital de 2 000 000 DT

Identifiant Unique : 0736202X

Siège social: rue du lac Målaren, Les Berges du Lac - Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de Tunisie TradeNet sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 30 juin 2026 à 09h30 du matin au siège de la société sis à la rue du lac Målaren Les Berges du Lac - Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport d'activité de la société pour l'année 2025.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes (général et spécial).

3. Approbation du bilan et des états financiers de l'exercice 2025.

4. Approbation des conventions spéciales visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

6. Quitus aux membres du conseil d'administration.

7. Fixation des jetons de présence alloués aux administrateurs.

8. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le Président Directeur Général.

9. Pouvoirs pour formalités.

Les documents et les projets de résolutions correspondants à cette assemblée générale sont disponibles au siège social de TTN durant le délai légal.

2026R01777SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DERBIGUM BUILDING SOLUTIONS DBS S.A

Au capital de 10 469 362,900 DT

Siège : Rue de la Physique, Zone Industrielle Ben Arous 2013

Identifiant Unique: 0000500R

Numéro CNSS : 05305896

Les actionnaires de la société DERBIGUM BUILDING SOLUTION S.A, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 30/06/2026 à 10 heures au siège social sis à la : Rue de la Physique, Zone Industrielle 2013 Ben Arous, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

1) Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration sur l'exercice 2025 ;

2) Lecture des rapports des commissaires aux comptes concernant le même exercice,

3) Approbation s'il y a lieu de ce rapport, bilan, états de résultats et tous les documents nécessaires relatifs au dit exercice,

4) Affectation du résultat de l'exercice 2025,

5) Quitus aux administrateurs pour leurs gestions au titre dudit exercice,

6) Autorisation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

7) Allocation des jetons de présence,

8) Proposition de distribution de dividendes,

9) Pouvoir pour l'accomplissement des formalités,

Les documents prévus par la réglementation en vigueur, sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2026R01778SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE FARAH SA

Société Anonyme au Capital de 2 000 000 Dinars

Siège Social : Z.I. Borj Cédria –BIR EL BEY 2055

Identifiant Unique : 0038228W

R.C. B110671997

Affiliation CNSS N°11017378

Messieurs les Actionnaires de la Société FARAH S.A. sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui se tiendra le Mardi 30 Juin 2025 à 10H à l'Hôtel MARIOTT, Centre Urbain Nord-Tunis, et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société durant l'exercice 2025;

2/ Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025;

3/ Approbation des conventions réglementées prévues par l'Article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales;

4/ Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31.12.2025;

5/ Quitus aux Administrateurs ;

6/ Affectation du résultat de l'exercice 2025 et des résultats reportés antérieurs ;

7/ Fixation des jetons de présence au titre de l'année 2025 ;

8/ renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes ;

9/ Questions Diverses ;

10/ Pouvoirs pour formalités.

2026R01780SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

TANKAGE MEDITERRANEE SA

Capital Social 30.000.000 DT

Identifiant unique 0024378M

Conformément à la décision n°548 du Conseil d'Administration tenu le 25 mai 2026, les actionnaires de la Société Tankage Méditerranée SA (TANKMED) dont le siège est sis à City Lake Center – Bloc C, Avenue du Dollar-Les Jardins du Lac- Les Berges du Lac II, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra à Tunis le jeudi 25 juin 2026 à 10h00 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification de la cooptation des Administrateurs

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025 et son approbation

3) Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes et approbation des Etats Financiers de l'exercice 2025 et des opérations visées à l'article 200 et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que de l'article 25 des statuts de la société TANKMED.

4) Quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2025

5) Affectation des résultats de l'exercice 2025

6) Nomination des Administrateurs

7) Détermination du montant des jetons de présence pour l'exercice 2025

8) Nomination du Commissaire aux Comptes

2026R01781SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Développement Et d'Investissement de Kebili

SODIK-SICAR

Société anonyme au capital social de : 5.000.000 Dinars

Siège social : Rue Jamel Eddine Afghani 4200 Kebili

N° de registre de commerce : B23255942016

matricule fiscal : 1489568E/A/M/000

Les actionnaires de la société SODIK-SICAR sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2025 qui se tiendra le mardi 30 juin 2026 à 10 h à l'hôtel diplomat sis à 44, Avenue Hédi Chaker - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1-Approuver la nomination d'un gestionnaire représentant ETAP.

2-Approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2025.

3- Lecture des deux rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

4-Approuver les états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5-Approuver les opérations et les accords mentionnés dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 selon les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

6-Affectation des résultats de l'exercice 2025.

7-Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'année 2025.

8-Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration pour l'année 2025.

9- Pouvoirs pour formalités.

2026R01782SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société «Zitouna Tamkeen»

Société Anonyme

Capital : 40.000.000,000 Dinars

Siège social : Immeuble Zitouna Tamkeen, Zone Industrielle Nord Ouest (Kheireddine) Les berges du Lac Nord-1053

MF : 1432352/G/P/M/000

Identifiant Unique : 1432352G

Messieurs les actionnaires de la Société Zitouna Tamkeen sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le lundi 29 Juin 2026 à 14H30, au siège de la société sis à : Immeuble Zitouna Tamkeen, Zone Industrielle Nord-Ouest (Kheireddine) Les berges du Lac Nord-1053, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- 2) Lecture du rapport du comité charaïque relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- 3) Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de Zitouna Tamkeen de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- 4) Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- 5) Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- 6) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions et engagements visés par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- 7) Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- 8) Fixation des jetons de présence de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026,

9) Fixation des honoraires alloués aux membres du comité de contrôle charaïque au titre de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026,

10) Pouvoirs pour les formalités.

2026R01783SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société «Zitouna Tamkeen»

Société Anonyme

Capital : 40.000.000,000 Dinars

Siège Social : Immeuble Zitouna Tamkeen, Zone Industrielle Nord Ouest (Kheireddine) Les berges du Lac Nord-1053

MF : 1432352/G/P/M/000

Identifiant Unique : 1432352G

Messieurs les actionnaires de la Société Zitouna Tamkeen sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le lundi 29 Juin 2026 à 15H30, au siège de la société sis à : Immeuble Zitouna Tamkeen, Zone Industrielle Nord-Ouest (Kheireddine) Les berges du Lac Nord-1053, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article 388 nouveau du Code des sociétés commerciales,
- 2) Lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital social de la société,
- 3) Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément à l'article 300 du Code des sociétés commerciales,
- 4) Augmentation du capital social,
- 5) Suppression partielle du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- 6) Fixation des délais de souscription,
- 7) Modification des articles 1 et 6 des statuts,
- 8) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2026R01784SANB3

Convocation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 29 juin 2026

ENAMELLED TECHNOLOGY INDUSTRY-ETI

Société Anonyme au Capital Social de : 2 176 900 Dinars Tunisiens

Siège social : Lot n°9, Zone Industrielle Zriba 4, Zaghouan, Tunisie

RNE : 1336995 Z

Les actionnaires de la société ENAMELLED TECHNOLOGY INDUSTRY-ETI sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire le 29 Juin 2026 respectivement à 9h00 et 11h00, au bureau E2 B.03, 2ème étage, Immeuble «Tour des bureaux» Centre Urbain Nord, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Assemblée générale ordinaire :

- 1) Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2025,
- 2) Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025,
- 3) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées, en application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- 4) Approbation des conventions règlementées, en application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- 5) Approbation des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2025,
- 6) Quitus aux administrateurs au titre de la gestion de l'exercice 2025,
- 7) Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration,
- 8) Affectation du résultat de l'exercice 2025,
- 9) Renouvellement du mandat des administrateurs,
- 10) Désignation de nouveaux administrateur,

11) Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes,

12) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Assemblée générale extraordinaire :

1) Examen de la situation nette de la société devenue inférieure à la moitié du capital social conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, et décision à prendre quant à la poursuite ou à la dissolution anticipée de la société.

2) Approbation des activités secondaires d'ETI.sa (fabrication et installation de chauffe-eaux et systèmes énergétiques).

3) Modifications des statuts de l'entreprise.

4) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire peut assister aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

2026R01786SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOMAPROC

Société des Marchés de Production du Centre SOMAPROC S.A.

Au capital social de 7.800.000 DT

R.N.E :1478896 J

Avenue Habib Bourguiba – Immeuble Essayeh 3 – 1er Etage – 9100 –Sidi Bouzid

Les actionnaires de la société des Marchés de production du centre – SOMAPROC sont convoqués à l'Assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 30 juin 2026 à partir de 9 h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport annuel du Conseil d'administration relatif aux activités de la société au cours de l'exercice 2025.

2) Lecture des états financiers et des rapports du commissaire aux

comptes, portant sur les opérations de l'exercice 2025.

3) Examen et approbation, du rapport annuel du Conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2025 susvisés.

4) Approbation des conventions mentionnées dans les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5) Affectation Des résultats.

6) Fixation du jeton de présence.

7) Quitus aux administrateurs.

8) Accomplir les formalités légales requises.

2026R01789SANB3

Convocation à l'assemblée générale extra-ordinaire

SOMAPROC

Société des Marchés de Production du Centre SOMAPROC S.A.

Au capital social de : 7.800.000 DT

R.N.E :1478896 J

Avenue Habib Bourguiba – Immeuble Essayeh 3 – 1er Etage – 9100 –Sidi Bouzid

Les actionnaires de la société des Marchés de production du centre – SOMAPROC sont convoqués à l'Assemblée générale extra-ordinaire qui aura lieu le mardi 30 juin 2026 à partir de 11h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) L'approbation de l'opération de transfert des actions du Conseil Régional de Sidi Bouzid, dans le capital de la Société des Marchés de Production du Centre (SOMAPROC), au profit de l'état, conformément aux dispositions de l'article 09 de la loi organique n° 04 de l'année 2025.

2) Modification de l'article 47 des statuts de la société.

3) Accomplir les formalités légales requises.

2026R01790SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire N°17 du 30 juin

2026

Sonede International

Société anonyme au capital de : 2.716.000 dinars

Siège social : Colisée Soula Escalier B-3ème étage El Manar II-2092 Tunis

Registre du commerce : B24156242009

Matricule fiscal: 1119736V/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la société convoque les actionnaires de SONEDE INTERNATIONAL à l'Assemblée Générale Ordinaire N°17 qui aura lieu le mardi 30 juin 2026 à 10 h au 5ème étage de la SONEDE sis à l'Avenue Slimane Ben Slimane, EL MANAR II Tunis - 2092.

Ordre du jour de l'assemblée général ordinaire :

1) Approbation des procédures de convocation de l'AGO.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.

3) Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2025.

4) Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5) Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025 et affectation du résultat de l'exercice.

6) Quitus aux Administrateurs.

7) Jetons de Présence.

8) Pouvoir.

Tout actionnaire peut se faire représenter par quelqu'un d'autre à condition de le faire munir d'un pouvoir dont le modèle est disponible au siège de SONEDE International sis au Colisée Soula Escalier B-3ème étage El Manar2-2092 Tunis.

Pour tout renseignement contacter le numéro de téléphone 71.875 .860

Conformément aux clauses de l'article 280 du Code des Sociétés Commerciales tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis,

dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de SONEDE International.

Cet avis constitue une invitation personnelle à tous les actionnaires.

2026R01791SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Helios Cars

SA. Au capital de 6.400.000 dinars

Siège social : Rue Al Harir Zone Industrielle Bir Al kassâa - 2059 Ben Arous

RNE : 1516561C- CNSS : 598347-51

Messieurs les actionnaires de la société Helios Cars sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi le 2 juillet 2026 à 10 heures au siège social sis à Rue Al Harir Zone Industrielle Bir Al kassâa - 2059 Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Entérinement du retard enregistré dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à approuver les états financiers de l'exercice 2025.
- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2025 arrêté par le Conseil d'Administration.
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2025.
- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025.
- Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2025.
- Quitus aux Administrateurs.
- Affectation du résultat de l'exercice 2025.
- Fixation du montant des jetons de présence.
- Précision sur la durée du mandat des membres du conseil d'administration.
- Pouvoirs en vue des formalités.

2026R01794SANB3

Convocation

à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Tunisienne du Gazoduc Transtunisien (SOTUGAT)

S.A au capital de 200.000 Dinars

Siège Social : Centre Urbain Nord, Boulevard Abdelwaheb Jilani

1080 – TUNIS

« M.F : 0012120X »

Messieurs, mesdames les Actionnaires de la Société Tunisienne du Gazoduc Transtunisien (SOTUGAT) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 26 juin 2026 à 10 heures au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la nomination des Administrateurs
- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025 et son approbation.
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.
- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025.
- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2025.
- Affectation du résultat de l'exercice 2025.
- Fixation du montant des jetons de présence.
- Renouvellement du mandat des Administrateurs
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes
- Pouvoirs pour accomplir les formalités prévues par la loi.

2026R01795SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DAAM TAMWEEL – CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRENEURS

SIEGE SOCIAL : 30 RUE SOCRATE, ZONE D'ACTIVITE KHAIREDDINE 2060, LAC 3, TUNIS

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL SOCIAL : 19 825 000 DE DINARS

IDENTIFIANT UNIQUE 1383996P

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société DAAM TAMWEEL -CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRENEURS sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 19 juin 2026 à 16 :30 (heure Tunis) au siège social de la Société situé à 30, Rue Socrate, Zone d'Activités Khair-Eddine, 2060 Lac 3, Tunis et à distance à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du délai et des modalités de convocation ;
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de DAAM, du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers NCT et IFRS et approbation des états financiers NCT et IFRS arrêtés au 31 décembre 2025 ;
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des conventions et opérations réglementées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;
- Fixation du montant des jetons de présence des Administrateurs au titre de l'exercice 2025 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Autorisation de l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

2026R01796SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2026

SOCIETE ALPHA FORD PRO

S.A.R.L. au capital de 10 000 dinars

**Siège Social : Showroom Ford,
Limite du boulevard B, lotissement
El Khalij, 1053 les Berges du Lac -
Tunis - Tunisie**

Identifiant unique : 1830287H

Les associés de la société Alpha Ford PRO sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 16 juin 2026 à 16 heures au siège social de la société sis au Showroom Ford, Limite du Boulevard B, lotissement El Khalij, 1053 les Berges du Lac – Tunis

- Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation.
2. Approbation du rapport du gérant relatif à l'exercice social 2025 ;
3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025.
4. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 115 et 475 du Code des sociétés commerciales.
5. Approbation des états financiers au titre de l'exercice social 2025.
6. Affectation du résultat au titre de l'exercice social 2025.
7. Quitus au gérant au titre de l'exercice social 2025.
8. Autorisation de la politique de provisionnement des comptes clients.
9. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028.
10. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents nécessaires à l'information des associés sont tenus au siège social.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir

2026R01800SANB3

CONVOCATION

SOCIETE MALGA

**SOCIETE COMMERCIALE DE
DEVELOPPEMENT ET DE
REVALORISATION**

S.A. au capital de 110 000 D

**SIEGE SOCIAL : Zone Industrielle
de BEN AROUS**

MF : 000971W/A/M/000

MS : 45624-34

Les actionnaires de la société anonyme "MALGA SOCIETE COMMERCIALE DE DEVELOPPEMENT ET DE REVALORISATION" sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 30/06/2026 à 10 Heures au siège social à Ben Arous, et en vidéo conférence à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.
2. Rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.
3. Approbation des dits rapports et quitus aux administrateurs.
4. Affectation des résultats.
5. Approbation de conventions dans le cadre de l'article 200 du code des sociétés commerciales.
6. Renouvellement des mandats des Administrateurs.
7. Questions diverses.

Tous documents estimés nécessaires à la disposition des actionnaires au siège social conformément à la Loi.

2026R01801SANB3

CONVOCATION

**SOCIETE DE COMMERCE DE
PRODUITS CHIMIQUES
INTERMEDIAIRES**

SCPCI

**S.A. au capital de 840 000 D divisé
en 84 000 actions de 10 D**

**SIEGE SOCIAL : Zone Industrielle -
BEN AROUS**

MF : 029857V/A/M/000

Les actionnaires de la société SCPCI sont convoqués en Assemblée Générale le 30 juin 2026 à 09

Heures au siège social de la société, et en vidéo conférence à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.
2. Rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.
3. Approbation des dits rapports et quitus aux administrateurs.
4. Affectation des résultats.
5. Approbation de conventions dans le cadre de l'article 200 du code de commerce.
6. Renouvellement du mandat d'un administrateur.
7. Questions diverses.

Tous documents estimés nécessaires à la disposition des actionnaires au siège social conformément à la Loi.

2026R01802SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

**Société Tunisienne des Boissons
du Centre**

Société anonyme

Au capital de: 1 085 800 DT

Siège social: Route de Monastir -

Sidi Abdelhamid, Sousse

M.F: 010426 E/A/M/000

R.C: B175 22 1996

CNSS: 33944-91

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Boissons du Centre, sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra Mardi 30 juin 2026 à 10 h 30 au siège social de la société, sis à Sidi Abdelhamid - Sousse, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport d'actinité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.
- 2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.
- 3) Approbation des états financiers et des rapports de l'exercice 2025.
- 4) Affectation des bénéfices de l'exercice 2025.
- 5) Fixation des jetons de présence.
- 6) Quitus aux administrateurs.

7) Questions diverses.

* Tous les documents relatifs aux Assemblées sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2026S00780SANB3

Convocation pour l'Assemblée Extraordinaire

LA SOCIETE DE GESTION DU COMPLEXE INDUSTRIEL ET TECHNOLOGIQUE DE SIDI BOUZID « CITECH SBZ »

Société anonyme au capital de 3.007.500 DT

Siège social : Cité artisanale route faiedh sidi bouzid

Registre de commerce: B18189082012

Matricule Fiscal: 1268145F/A/M/000 CNSS: 307622-35

Messieurs les actionnaires de la Société de Gestion du Complexe industriel et Technologique de Sidi Bouzid sont convoqués à l'assemblée extraordinaire pour le mardi 30 juin 2026 à 11h00 au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Discussions de l'état financier de la société et la prise de décision pour la dissolution de la société ou la continuité de l'activité en application de l'article

N°388 du code des sociétés commerciales].

2. Autorisation pour faire les publications juridiques nécessaires.

2026X00854SANB3

Convocation pour l'Assemblée Générale Ordinaire

LA SOCIETE DE GESTION DU COMPLEXE INDUSTRIEL ET TECHNOLOGIQUE DE SIDI BOUZID « CITECH SBZ »

Société anonyme au capital de 3.007.500 DT

Siège social : cité artisanale route Faiedh Sidi Bouzid

Registre de commerce : B18189082012

Matricule Fiscal : 1268145F/A/M/000 CNSS : 307622-35

Messieurs les actionnaires de la Société de Gestion du Complexe industriel et Technologique de Sidi Bouzid sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire pour le Mardi 30 juin 2026 à 10h00 au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2024.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3. Approbation des états financiers clos le 31/12/2024.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

5. Quitus aux administrateurs et de l'administrateur délégué pour la gestion 2024.

2026X00855SANB3

Sté New Box Tunisia

Activité : Fab. Emballage papier/carton

S.A. au capital de 12.700.000

MF : 1654672DAM000

Adresse : ZI Sbukha 2, 3110 Kairouan

Le Conseil d'Administration de la société NEW BOX TUNISIA décide de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour le 26 Juin 2026 à 10h00 au siège de la société, à la Zone Industrielle Sbukha II, B PN° 92, Kairouan - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration;

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2025 ;

3. Examen et approbation des états financiers et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice 2025 ;

4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2025 ;

5. Fixation des jetons de présence relatif à l'exercice 2025 ;

6. Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2025 ;

7. Renouvellement ou nomination des administrateurs

8. Nomination du commissaire aux comptes

9. Pouvoir pour formalités.

2026401993SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE LA LYRE IMMOBILIERE SA

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL de 37 571 700 DT

IDENTIFIANT UNIQUE : 1723360/A

SIEGE SOCIAL : Angle Avenue de Japon et Rue Mohamed Badra Montplaisir 1073 Tunis

Le Conseil d'Administration réuni le Mardi 02/06/2026, à 09 Heures a l'honneur de convoquer Les Actionnaires de la Société LA LYRE IMMOBILIERE ainsi que son commissaire aux comptes le cabinet ECC-MAZARS en Assemblée Générale Ordinaire le Lundi 29 Juin 2026 à 10 heures au siège social de la société sis à l'Angle Avenue du Japon et Rue Mohamed Badra Montplaisir 1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délai de convocation;

2. Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;

3. Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les états financiers clos au 31 décembre 2025 et approbation des états financiers dudit exercice;

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et Approbation et ratification des conventions réglementées visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;

6. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2025 ;

7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NB : Les actionnaires ont la faculté de se faire représenter dans les conditions des statuts en vertu d'un pouvoir spécial dument signé précédé de la mention «BON POUR POUVOIR», Les projets de résolutions à soumettre aux délibérations de l'assemblée générale ordinaire, seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la société.

Prière précéder la signature de la mention « Bon pour pouvoir ».

2026401995SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2026

SOCIETE GAMMARTH LEISURE COMPANY

Société Anonyme

Au Capital de 34.000.000 Dinars

Siège Social: 14, Boulevard Habib Chrita, Cité Jardins 1002, Tunis

Identifiant Unique: 1387070/R

Numéro d'Affiliation CNSS : 661293-44

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 02 Juin 2026, Messieurs les actionnaires de la SOCIETE GAMMARTH LEISURE COMPANY sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le Jeudi 25 Juin 2026 à 10 Heures au Siège Social sis au 14, Boulevard Habib Chrita, Cité Jardins 1002, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture et examen du Rapport du Conseil d'Administration, du Rapport Général et du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'activité de la Société Gammarth Leisure Company durant l'Exercice 2025.

3. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

4. Ratification de l'autorisation du Conseil d'Administration pour la conclusion d'un contrat de crédit bancaire et constitution, à cet effet, de sûretés réelles.

5. Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31 Décembre 2025.

6. Affectation du Résultat de l'Exercice 2025.

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Pouvoir pour accomplir les formalités de publication légale.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette Assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les documents qui seront examinés lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au Siège Social de la SOCIETE GAMMARTH LEISURE COMPANY sis au 14, Boulevard Habib Chrita, Cité Jardins 1002, Tunis, dans les délais prescrits par la loi.

2026402004SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 1er juillet 2026

Avis à tous les actionnaires

SOCIETE UNITED AFRICAN AUTO INDUSTRIES, SA

Au capital de 7 000 000 DT

Identifiant Unique : 1531871 D

Registre de Commerce : B02188882017

Matricule

1531871/D/A/M/000

Fiscal:

Siège social: route Morneg Km 7 ZI. Ben Arous 2013

Les actionnaires de la société UNITED AFRICAN AUTO INDUSTRIES, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 1er juillet 2026 à 09h00 du matin au showroom AURES aux Berges du Lac 1 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

3. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

4. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

5. Jetons de présence;

6. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

7. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

8. Quitus aux administrateurs;

9. Pouvoirs pour formalités.

Les documents nécessaires à la réunion de l'Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires, au showroom AURES aux Berges du Lac 1 Tunis.

2026402006SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er juillet 2026

Avis à tous les actionnaires

SOCIETE UNITED AFRICAN AUTO INDUSTRIES, SA

Au capital de 7 000 000 DT

Identifiant Unique : 1531871D

**Registre de Commerce :
B0218882017**

**Matricule Fiscal :
1531871/D/A/M/000**

**Siège social : route Momeg Km 7
ZI. Ben Arous 2013**

Les actionnaires de la société UNITED AFRICAN AUTO INDUSTRIES, sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mercredi 1er juillet 2026 à 11 h du matin au showroom AURES aux Berges du Lac 1 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire;
2. Limitation du capital social au montant libéré;
3. Pouvoirs pour formalités.

Les documents nécessaires à la réunion de l'Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires, au showroom AURES aux Berges du Lac 1 Tunis.

2026402007SANB3

Convocation

BSB SA

Au capital de 13 392 000 Dt

11, Rue Kamel Attaturk – Tunis

IU : 0033319 B

Les actionnaires de la société BSB SA sont priés d'assister à l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 26-6-2026 à 11h au siège de Toyota à la Marsa en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes de l'exercice 2025,
- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et de la gestion de l'exercice 2025,
- Rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2024,

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du CSC,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation des résultats.

Tous les documents de l'assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au lieu de l'assemblée

2026402011SANB3

Convocation

BSB SERVICE & PARTS

SA au capital de 5 000 000 DT

Zone Industrielle Sidi Daoued La Marsa Tunis

Identifiant Unique: 1211087 F

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 26 Juin 2026 à 12H30 au siège de Toyota à la Marsa en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2025,

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et de la gestion de l'exercice 2025,

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du CSC,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation des résultats,

Tous les documents de l'assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au lieu de la réunion.

2026402012SANB3

Convocation

BSB IMMOBILIERE.SA

Au capital de 4 000 000 DT

11, Rue Kamel Attaturk - 5

Identifiant Unique : 0578893 E

Les actionnaires de la société BSB IMMOBILIERE.SA sont priés d'assister à l'assemblée Générale

Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 26 Juin 2026 à 13h au siège de Toyota à la Marsa en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du conseil et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025,

- Approbation, s'il y a lieu, de la gestion et des états financiers de l'exercice 2025,

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du CSC,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation des résultats,

- Mandat du Commissaire aux comptes.

Tous les documents de l'assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au lieu de la réunion.

2026402013SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

La Société de Promotion Immobilière «ELIMRANE»

S.A. au capital de 7 000 000 dinars

En cours d'augmentation à 9 800 000 dinars

Siège social : N°2, rue Ibnou Koutaiba - Cité Jardins -1082 El Mahrajene

M.F. 0033042/Q/A/M/000 RNE: 0033042 Q CNSS N°: 768915

Messieurs les actionnaires de la Société de Promotion Immobilière «ELIMRANE» sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 07/07/2026 à 12h00 au siège de la société sis au n° 2, Rue Ibnou Koutaiba - Cité Jardins 1082 El Mahrajène, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement du siège social,
2. Modification corrélative des Statuts,
3. Pouvoirs pour formalités.

2026402021SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Karthago Private JET S.A

Société anonyme IU : 1042809 Z

Capital : 5.000.000 DT

Les actionnaires de la Société Karthago Private JET S.A sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 30 juin 2026 à 10 :00 h au siège de la société Planet Immo 5 Rue du Lac d'Annecy les berges du lac 1053 Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2025 et entérinement du retard dans sa tenue,
 - 2- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2025,
 - 3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025,
 - 4- Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2025,
 - 5- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025,
 - 6- Affectation du résultat de l'exercice 2025,
 - 7- Quitus aux administrateurs,
 - 8- Informations sur l'avancement de la mise en application de la décision de la CNGBC relative à la résiliation du contrat d'occupation temporaire et des modalités de dédommagements,
 - 9- Pouvoirs en vues de formalités.
- 2026402023SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

COMPAGNIE ARABE DE RECOUVREMENT

SOCIETE ANONYME FILIALE DE LA BTL AU CAPITAL DE 2700000 DT

SIEGE SOCIAL : IMM BTL BOULEVARD MOHAMED EL BEJI KAID ESSEBSI

CENTRE URBAIN NORD – TUNIS IDENTIFIANT UNIQUE : 0817264M

Messieurs les actionnaires de la société Compagnie Arabe de recouvrement sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le **30 juin 2026** à 10H00 du matin au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2025.

Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2025

Approbation du rapport du conseil d'administration et les états financiers arrêtés au 31/12/2025.

Affectation des résultats.

Quitus aux administrateurs.

2026402030SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société SOMAGRI S.A.

Société anonyme

Au capital social : 1 425 000 DT

04 Rue, Sophonisbe Notre Dame 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0858216 E

Les Actionnaires de la société SOMAGRI SA sont convoqués à :

L'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 30 juin 2026 à 11 heures Au siège social de la Société SOMAGRI au 4 rue Sophonisbe Notre Dame 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers ; Lecture et discussion du rapport d'activité du conseil d'administration sur l'exercice clos au 31 Décembre 2025, Lecture du rapport général du commissaire aux comptes, approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025 et quitus aux administrateurs,

2- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des opérations

réglementées prévues par l'Article 200 des codes des sociétés commerciales,

3- Affectation du résultat de l'exercice 2025,

4- Questions diverses.

Les documents exigés par la Loi et Statuts soumis à l'assemblée sont disponibles à la disposition des actionnaires au siège social de la société, à savoir :

- Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

- Le rapport d'activité du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025,

- Le rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

- Les projets des résolutions,

- Les statuts de la société,

- Les Avis de Publications RNE et JORT.

2026402031SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 06 JUILLET 2026

CDC Développement Société Anonyme au capital de 2 000 000 dinars

Siège social : 07, Rue Abou Hamed El Ghazali – Jardins du Japon – 1073 Montplaisir – Tunis

Identifiant Unique : 1269799V Matricule Fiscal : 1269799/V/P/N

Suite à la réunion du Conseil d'administration tenue le 15 mai 2026 au siège social de la société, les actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 06 juillet 2026 à 15h00, au siège social sis au 07, Rue Abou Hamed El Ghazali – Jardins du Japon – 1073 Montplaisir – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités de convocation et de l'ordre du jour ;

- Approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2025 ;

- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la société arrêtés au titre de l'exercice 2025 ;

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2025, y compris l'affectation de 5 % du bénéfice net à la réserve légale ;

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres des comités ;

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 ;

- Accomplissement des formalités légales.

2026402035SANB3

Sociétés communautaires

2ème Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Conseil d'Administration de la Société Communautaire Régionale Ain Rbaw informe l'ensemble des associés au capital de la société qu'ils sont convoqués, pour la deuxième fois, à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 20 juin 2026 à 10h00, au siège de la société, en raison de l'absence du quorum requis lors de la réunion prévue le 23 mai 2026.

Les associés sont informés qu'ils peuvent consulter, au siège de la société, à partir du huitième jour précédant la date de l'Assemblée, les procès-verbaux du Conseil d'Administration, les états financiers ainsi que le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

Ordre du jour :

- Lecture des rapports moral et financier ainsi que du rapport du commissaire aux comptes, et approbation de leur contenu.

- Examen et approbation des états financiers.

- Election des administrateurs et désignation du commissaire aux comptes.

- Constatation des modifications intervenues dans le capital social au cours de l'exercice comptable.

2026R01772SODB3

Société Communautaire Locale SERESSETA

Convocation à l'Assemblée Générale Elective

**Adresse : Chirech Awled El Zouebi
1140 El Fahs Zaghouan**

Conformément aux dispositions des statuts de société communautaire locale SERESSETA le président du conseil d'administration convie l'ensemble des associés à participer à l'Assemblée Générale électorale qui se tiendra le dimanche 21 juin 2026 à 09h00 au siège de la Société communautaire locale SERESSETA afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Présentation du rapport moral relatif aux activités de la société.

2- Présentation du rapport financier et approbation des états financiers.

3- Election des membres du conseil d'administration pour le prochain mandat.

4- Délégation des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités légales.

5- Questions diverses.

En cas d'absence du quorum légale, l'assemblée sera reportée à une date ultérieure qui sera communiquée conformément aux dispositions des statuts de la société.

2026R01776SODB3

Appel à l'Assemblée générale extraordinaire

L'entreprise communautaire locale agricole BIO.DO-MO à Amdoun

Identifiant unique 1927930T

Capital : 10.000 dinars

Le siège social : pépinière d'entreprises de Béja

Les partenaires de BIO.DO-MO sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le

5/7/2026 à 10h00 au centre de formation et de développement des métiers traditionnels d'Amdoun, selon le programme suivant :

1- Approbation de la décision d'augmenter le capital de deux mille six cents dinars (2600 dinars).

2- Approbation des statuts révisés, qui incluent le nouveau capital de 12600 dinars.

3- Présentations et discussion de diverses problématiques.

2026R01792SODB3

Autres sociétés

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Elective de l'exercice 2025

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «Ennejma Avicole» Sousse

Siège Social: BP N° 321 Sahloul 1-4054 Sousse

Tél : 73368005 - 73 368 218

Fax: 73368007

Adresse électronique : Sté.ennejma@gmail.com

Registre de commerce : B111346199

Code fiscal : 0455962V/P/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «Ennejma Avicole» de Sousse informe l'ensemble des adhérents que l'Assemblée Générale Ordinaire Elective à l'année 2025 sera tenue le mardi 30 juin 2026 à 10h00 à l'hôtel Riadh Palm, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports moral et financier du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice 2025.

2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025.

3. Discussion des rapports et des états financiers et leur soumission à l'approbation de l'Assemblée.

4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

6. Constatation des modifications intervenues dans le capital social de la société au cours de l'exercice 2025.

7. Information des adhérents sur les dernières évolutions relatives aux affaires judiciaires en cours.

8. Actualisation de l'affectation des résultats de l'exercice 2025.

9. Renouvellement du tiers des membres du Conseil d'Administration.

Les adhérents ont la faculté, à partir du 22/06/2026, de consulter au siège de la société mutuelle les procès-verbaux du Conseil d'Administration, les états financiers ainsi que les rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025.

Les candidatures au Conseil d'Administration sont ouvertes à compter du 09 juin 2026 jusqu'au 19/06/2026

Les adhérents souhaitant présenter leur candidature sont invités à adresser une demande au nom du Président du Conseil d'Administration à l'adresse suivante: B.P. 321, Sahloul 1 4054, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette convocation est une invitation personnelle pour tous les adhérents.

2026S00771SODB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte des droits de propriété

Mr YOUNES BEN YOUSEF BRAHMI CIN 04316874 déclare avoir perdu son titre de propriété numéro 13/68303, objet du titre foncier n° 100403 sidi bouzid menu d'un certificat de perte numéro 53 reçu de la pare de la garde nationale BEN OUN sidi bouzid le 12/05/2026. Cet article a été publié au quotidien du 7 Juin 2026

2026R01797DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Le titre de propriété n°03/14288 en date du 14/12/2006 relatif au titre foncier n°47052 Monastir, son propriétaire Lotfi Hachana d'une superficie de 435m² et il a obtenu un certificat de perte édité par le chef de poste de la Garde nationale de Ksar Helal en date du 21/05/2025 sous le n°298.

2026S00768DIVD2

Avis

Mr Adel ben amor bazewi titulaire de la cin n°02046561 de son plein gré et du plein gré des autres héritiers de sa mère : fatma bent ali boukhrisse déclarent la perte du titre de propriété n°5533/11 objet du titre foncier 42746 Kairouan sise à la délégation de chrarda gouvernorat de Kairouan.

Déclaration sur l'honneur daté le 21/05/2026.

2026S00773DIVD2

Avis

Mr Mohamed Ben Othmen agoubi titulaire de la cin n°01881929 déclare la perte du titre de propriété N° 27781/11 objet du titre foncier n° 57553 Kairouan sise à la délégation de chrarda gouvernorat de Kairouan.

Déclaration sur l'honneur daté le 26/05/2026.

2026S00774DIVD2

PERTE D'UN TITRE DE PROPRIETE

Il est porté à la connaissance du public que M Samira Chaaben a perdu son titre de propriété d'un terrain de superficie de 154m² sis à la route manzel chaker km 6 Sfax acte notarié daté du 02/10/2004 dressé par les notaires Ahmed Maaloul et Ridha Koubaa et elle veut extraire une copie tenant lieu et place de l'original par l'intermédiaire du notaire Moncef Bouaziz et chaque offesant doit se manifester dans un délai de 30 jours à son bureau sis à la rue des notaires Sfax.

2026X00843DIVD2

AVIS

SAMIR BAJJAR annonce que le titre de propriété de sa mère ZAKIA KAMMOUN du terrain de 11 pieds d'oliviers, situé à la route Mahdia km 12 sakiet eddaier Sfax par un acte de vente rédigé en 11/02/1970 enregistré à Sfax le 27/03/1970 N°24 par les deux notaires Mohamed Taib Khlif et Omar Kammoun a disparu et il veut le remplacer par un autre titre original. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Mohamed Fakhfakh 26 AVENUE DES NOTAIRES SFAX dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2026X00844DIVD2

Avis

Monsieur Abdelaziz Benfraj annonce qu'il possède un logement de 2 étages construit sur le lot 77 de surface 110 m² sis Elhencha Sfax son contrat d'achat enregistré le 23/11/1998 n° M080163 rédigé par Monsieur Salah Feki et son collègue Son titre de propriété a disparu et il désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Salah Feki dans un délai de 30 jours de la parution de cet avis

2026X00848DIVD2

AVIS

Monsieur Ahmed Ghrab, Monsieur Kamel Ghrab et Madame Mansoura Wardani les héritiers de Fhadhila Ghrab annonçant avoir perdu le titre de propriété d'une chambre et d'une partie de maison superficie 20 m² sis à la route Ain km 5 Sfax et d'un terrain superficie 1368.75 m² sis à la route Ain et Ataya km 11 Sfax et d'un terrain contenant 6 pieds d'oliviers sis à la route Gargour Sfax et d'un terrain superficie 2210 m² sis à la route Gargour Sfax. Et ils veulent en extraire un autre au lieu du titre perdu.

Toute opposition est recevable au bureau du notaire Ben Amira Ezzeddine à la Médina Arabe n°7 rue des notaires Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours.

2026X00851DIVD2

Vente d'un immeuble relevant de la faillite de Monsieur

Tarek Ben Taher Jeyez, sis à Hay Ennour Industriel - Siliana

MF : 0402993 M

Avis de vente dans le cadre d'une faillite

Le syndic de faillite, Monsieur Naïm Kaabi, informe de la faillite de Monsieur Tarek Ben Taher Jeyez et

annonce la mise en vente du bien suivant :

- Un immeuble d'une superficie d'environ 107 m², objet du titre foncier n°9374 Siliana, dépendant de la propriété dénommée «Arbia», situé à Hay Ennour Industriel - Siliana.

Les personnes intéressées sont invitées à retirer le cahier des charges et à soumettre leurs offres au plus tard le 03 juillet 2026.

Le cahier des charges peut être retiré auprès du bureau du syndic de faillite, Monsieur Naim Kaabi, sis à Kheireddine - La Goulette, Tunis (Tél. : 36638938 / 26646 132), contre paiement d'une somme de quatre-

vingts dinars (80 DT) par cahier des charges, non remboursable.

2026401978DIVD2

Perte de titre de propriété

Madame Samia Tarhouni porte à la connaissance du public qu'elle a perdu le titre de propriété n° 01/10522 relatif au titre foncier n° 162246 - Tunis, conformément à une déclaration sur l'honneur signé et légalisée à la Municipalité de Tunis Ville sous le n° 7912 en date du 2/6/2026.

Le présent avis a été publié dans le journal «Essabeh» en date du 4/6/2026.

2026402022DIVD2